

# Fêtes et spectacles à Valençay au temps des princes d'Espagne (1808-1815)

Première partie — Texte

Hervé Audéon – CNRS (IReMus, Paris)

Anne Gérardot – Chercheuse associée

## En prélude

*Les Cahiers de Valençay* ont pour vocation de publier des travaux de recherche inédits sur l'histoire du château et de ses propriétaires. Cette collection a l'ambition d'allier exigence scientifique, volonté de partage et transmission des savoirs. Les chercheurs, érudits et étudiants qui participent à cette aventure s'engagent à la libre diffusion de leurs travaux.

Les résultats de ces recherches permettent d'enrichir les connaissances relatives au domaine de Valençay ; ils constituent également une précieuse matière première qui nourrira tant la nécessaire création artistique que l'expérience patrimoniale et touristique du lieu.

Sylvie Giroux

directrice du château de Valençay

Anne Gérardot

archiviste paléographe,  
conservatrice en chef du patrimoine

**La captivité au château de Valençay des princes d'Espagne, l'infant Ferdinand<sup>1</sup>, son frère don Carlos (1788-1855) et leur oncle don Antonio (1755-1817), s'étendit du 18 mai 1808 au 13 mars 1814. Peu ou prou cantonnés dans les limites du domaine, les princes y menèrent une existence bien réglée, sous le contrôle de plusieurs gouverneurs. Quelques historiens ont étudié le déroulement de cette captivité<sup>2</sup>, mais le thème des distractions des princes n'a été qu'effleuré. Depuis les recherches sur la musique présentées dans le n° 2 des *Cahiers de Valençay*<sup>3</sup>, il est apparu que leur séjour fut pourtant riche en divertissements et cérémonies de toutes sortes : les archives ont révélé tout un monde d'acteurs, musiciens et autres artistes, invités par les princes ou le gouverneur, voire tentant par eux-mêmes de proposer quelque spectacle ou concert à ces prestigieux captifs que l'on pouvait supposer désœuvrés, fortunés et avides de distraction.**

## Les sources

Les sources relatives aux fêtes et spectacles donnés à Valençay durant la captivité des princes d'Espagne sont en grande majorité conservées aux Archives nationales, dans les fonds de la Police générale (sous-série F7)<sup>4</sup>. On y trouve en premier lieu les rapports régulièrement adressés au grand maréchal du Palais<sup>5</sup>, au ministre de la Police<sup>6</sup> et au conseiller d'État chargé du premier arrondissement de police générale<sup>7</sup> par les trois gouverneurs successifs du château, d'Arberg, Berthémy et Reiset<sup>8</sup>, en charge de la police intérieure, et par le préfet de l'Indre, Gilles Prouveur de Pont de Grouard<sup>9</sup>, en charge de la police extérieure. Ces rapports circonstanciés, dont les auteurs s'attachent à décrire les occupations, faits et gestes des prisonniers, à décrypter leurs attitudes et à rapporter leurs paroles, constituent bien entendu une source qualitative de première importance. Ils permettent en outre de confronter la vision des gouverneurs, chargés de la surveillance quotidienne des princes et de leur suite, à celle du préfet, observateur extérieur mais qui se rend très régulièrement au château. Dans les deux cas,

<sup>1</sup> Ferdinand, prince des Asturies (1784-1833), roi d'Espagne sous le nom de Ferdinand VII.

<sup>2</sup> Geoffroy de Grandmaison, *L'Espagne et Napoléon*, Paris, Librairie Plon, 1908-1931, 3 vol. ; Gabriel Vauthier, « Les princes espagnols à Valençay », *Revue des études napoléoniennes : les origines de l'Europe nouvelle*, 11<sup>e</sup> année, t. XVIII, 1922 (janvier-juin), p. 101-122 ; le R. P. Raoul, *Pages d'histoire sur Valençay et sa région*, Valençay, Syndicat d'initiative, 1968 ; André Beau, *Chronique indiscrète de la vie d'un prince*, Paris, Royer, 1992 ; Nicole Goterri, « La vie des princes d'Espagne à Valençay. D'après les archives de la Police Générale (1808-1814) », 2003 [en ligne sur le site des Amis de Talleyrand : [www.talleyrand.org](http://www.talleyrand.org)] ; Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand : le prince immobile*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>3</sup> Hervé Audéon, « La musique au château de Valençay sous le Premier Empire », *Les Cahiers de Valençay*, n° 2, 2019.

<sup>4</sup> Archives nationales, F7 3543, 6514-6519.

<sup>5</sup> Géraud-Hubert-Christophe de Michel du Roc, dit Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du palais de 1805 à 1813.

<sup>6</sup> Joseph Fouché, duc d'Otrante, de 1804 à juin 1810, puis Anne-Jean-Marie-René Savary, duc de Rovigo, de juin 1810 à 1814.

<sup>7</sup> Pierre-François Réal, préfet de police, nommé en 1805 conseiller d'État chargé du premier arrondissement de la police générale en service ordinaire, comte d'Empire en 1808.

<sup>8</sup> Charles-Philippe-Alexandre, comte d'Arberg et de Valencin, fut nommé gouverneur du château dès le début de la captivité des princes, en mai 1808 ; Pierre Berthémy lui succéda en mars 1810 (Arch. nat., F7 6514, 17 mars 1810) et demeura en poste jusqu'au 11 février 1811 (Arch. nat., F7 6517A, 12 février 1811). Il fut alors remplacé par le chef de bataillon de gendarmerie Antoine de Reiset, qui assumait cette fonction jusqu'au départ des princes d'Espagne.

<sup>9</sup> Préfet de l'Indre de juin 1804 à novembre 1814.

l'attention portée à l'état d'esprit des princes est extrême et celui-ci n'est pas sans conséquences sur les distractions proposées. Le préfet, informé par le maire de Valençay des mouvements de voyageurs et d'étrangers ayant fait viser leurs passeports à la mairie, transmet régulièrement la liste de ces derniers, qu'il joint à ses rapports, à sa hiérarchie. Rapports et listes de voyageurs ne sont cependant pas conservés en ordre chronologique, mais dispersés dans les nombreux dossiers thématiques ouverts aux noms des principaux hôtes du château ayant fait l'objet d'une surveillance approfondie.



Ill. 1. *Portrait de Ferdinand VII*, par Vicente Lopez, vers 1815-1820. – Huile sur toile, cadre et cartel en bois doré (collection Château de Valençay).

Les listes de voyageurs forment un ensemble sériel très riche puisqu'elles fournissent pour chaque arrivant ses nom, prénoms, profession, commune de résidence habituelle, date d'arrivée et de départ. Le maire de Valençay, Antoine Boyer, avait reçu peu avant l'arrivée des princes des instructions à ce sujet de la part du préfet qui lui écrivait, le 15 mai 1808 : « Vous tiendrez strictement la main à mon arrêté sur les passeports et à celui sur le port d'armes, et vous vous ferez rendre compte à cet égard jour par jour par les officier de police et garde champêtre sous vos ordres<sup>10</sup> ». Si le maire informa en retour le préfet de ce qu'il avait « forcé tous les cabaretiers, même non logeurs, à se munir d'un registre », il objecta cependant ne pouvoir répondre

[...] que les cabaretiers feront strictement ce qui leur est enjoint ; plusieurs ne savent ni lire ni écrire ; comment pourront-ils tenir un registre ? Dans ceux qui savent un peu écrire, il s'en trouve qui n'ont pas assez d'intelligence pour le tenir correctement ; pour leur faciliter d'autant plus l'exécution de votre arrêté il auroit été à désirer que vous y eussiez fait joindre des feuilles, tracées et distribuées en colonnes, comme se porte le modèle, chaque aubergiste en les recevant auroit tenu compte et des frais de timbre et des frais d'inscription<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Archives communales de Valençay, 3 D 2 : lettre adressée au maire de Valençay par le conseiller de préfecture, en l'absence du préfet.

<sup>11</sup> Arch. comm. Valençay, 4 D 1 (19 mai 1808).

L'édile fit état à plusieurs reprises, par la suite, des difficultés qu'il rencontrait pour faire remplir les registres par les cabaretiers, tenus de faire connaître ceux qui se présentaient chez eux sans passeport<sup>12</sup>.

Vingt-huit listes ont été retrouvées dans les fonds des Archives nationales, portant sur des intervalles de temps restreints, de l'ordre de quelques jours à une dizaine<sup>13</sup>. Elles permettent de retrouver la trace de nombreux artistes venus à Valençay mais ne couvrent qu'une faible portion du séjour des princes (8,75 %) et sont en particulier inexistantes ou presque pour les années 1811, 1813 et 1814<sup>14</sup>.

Période du séjour des princes d'Espagne couverte par les listes de passeports (1808-1814)

année	durée du séjour des princes (en jours)	nombre de jours couverts par les listes de passeports
1808	227	26
1809	365	67
1810	365	61
1811	365	2
1812	366	30
1813	365	0
1814	71	0
Total	2 124	186

Pour précieuses qu'elles soient, ces listes doivent être exploitées avec prudence car elles concernent l'ensemble des étrangers et voyageurs ayant séjourné dans la commune, et non les seuls visiteurs du château. Nul doute que nombre de ces voyageurs furent attirés à Valençay par la présence des princes, ainsi que le remarque le préfet de l'Indre en 1809 : « Dans le tableau de mouvement des étrangers et voyageurs dans la commune de Valençai depuis le 27 mai jusqu'au 4 juin, et que j'ai l'honneur de vous adresser, je ne remarque aucun individu qui doivent susciter d'inquiétude. Ce sont pour la plupart des industriels et marchands attirés naturellement dans cette commune par l'intérêt qu'ils y trouvent à raison de la plus grande somme de numéraire dont le séjour des princes occasionne la circulation<sup>15</sup> » ; cela ne signifie pas, pour autant, que tous réussirent à se faire admettre à l'intérieur du château. Il est à l'inverse très probable que nombre d'artistes s'étant produits devant les princes ne se trouvent pas mentionnés dans les listes de passeports, car le préfet se plaignit à plusieurs reprises de ce que le gouverneur laissât pénétrer au château des personnes n'ayant pas fait enregistrer leur passeport, ce qui rendait sa propre surveillance en partie inopérante<sup>16</sup>.

En dépit de leur caractère fortement lacunaire et des distorsions qu'elles induisent dans leur interprétation, les listes de passeports représentent une ressource essentielle tant par les données factuelles qu'elles fournissent — la trace des séjours de nombreux artistes — que parce qu'elles livrent un bon indice du rythme global de ces séjours. Si les données sont trop

<sup>12</sup> *Ibid.*, 24 mai, 29 mai et 15 juin 1808, cette dernière lettre faussement datée de mai dans le registre.

<sup>13</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543, 6514, 6519.

<sup>14</sup> Arch. comm. Valençay, 4 D 1 : registre des minutes de lettres expédiées par le maire de Valençay (17 février 1808-24 janvier 1813). Ce registre atteste que les envois des listes des mouvements de voyageurs et d'étrangers — dont la teneur n'est pas reportée dans le registre — furent très réguliers et complets jusque vers le mois d'octobre 1809. Au-delà de cette date, les envois ne sont plus signalés, mais les exemplaires conservés dans la sous-série F<sup>7</sup> des Archives nationales montrent qu'ils perdurèrent, même si ce fut, peut-être, de manière plus irrégulière. Le 24 janvier 1813, M. Boyer, nommé commissaire de police à Bourges, quitte ses fonctions de maire de Valençay et Étienne Arraby lui succède jusqu'en 1816. Dans l'hypothèse où un registre équivalent aurait été tenu pendant le mandat de ce dernier, il n'a pas été conservé.

<sup>15</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543 (9 juin 1809).

<sup>16</sup> Voir, par exemple, la lettre adressée par le préfet de l'Indre au comte Réal en date du 4 janvier 1810 (Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543).

clairsemées pour pouvoir donner lieu à des extrapolations statistiques un tant soit peu fiables sur l'ensemble de la période, elles témoignent indubitablement, au même titre que les rapports de police, du foisonnement artistique engendré par la présence des princes au château.

Un recueil de documents administratifs relatifs aux princes d'Espagne conservé à la Bibliothèque nationale de France<sup>17</sup> complète par ailleurs les collections des Archives nationales. Il renferme de nombreux rapports et autres pièces administratives classés par ordre chronologique, qui permettent de combler quelques lacunes des dossiers des Archives nationales.

Pour ce qui concerne l'activité liée au théâtre, les sources proviennent principalement des sous-séries 4 T, conservée aux Archives départementales de l'Indre, et F<sup>21</sup>, aux Archives nationales. La première, relative aux affaires culturelles, renferme la correspondance et les travaux émanant de la préfecture de l'Indre, à Châteauroux. Les échanges avec les ministres de la Police et de l'Intérieur y sont nombreux et se recoupent parfois avec les sous-séries F<sup>7</sup> et F<sup>21</sup>. Cette dernière concerne notamment l'organisation et l'administration des théâtres des départements, placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur<sup>18</sup>, avec la nomination des directeurs, des tableaux de troupes et leur répartition géographique. Cette sous-série s'est toutefois révélée assez peu productive pour nos recherches sur Valençay et la période concernée, contrairement à celles de la préfecture de l'Indre et du ministère de la Police générale.

Les registres de délibération du conseil municipal de Valençay, qui constituent la sous-série 1 D des archives de la commune, fournissent en revanche quelques éléments relatifs au séjour des princes d'Espagne, tout comme les registres de correspondance passive et active des maires, qui forment respectivement les sous-séries 3 D et 4 D. La correspondance des maires avec le préfet de l'Indre complète en effet utilement les rapports adressés par ce dernier à sa hiérarchie<sup>19</sup>.

## Le séjour des princes

Les occupations habituelles des princes à Valençay sont bien connues grâce aux rapports des gouverneurs successifs du château et du préfet de l'Indre. Ils se promènent fréquemment en carrosse, généralement sur la route de Selles et en forêt de Gâtines<sup>20</sup>. La pratique de la chasse est possible, mais seul don Antonio en est amateur ; les infants Ferdinand et Carlos, que le prince de Bénévent fit initier au tir sur cible dès leur arrivée, n'y prirent aucun goût et ne renouvelèrent pas l'expérience<sup>21</sup>. En 1809, le préfet signale que leurs principaux amusements

---

<sup>17</sup> BnF, département des Manuscrits, ms. fr. 6596 : *Recueil de documents administratifs pour servir à l'histoire du premier Empire. XX : Séjour des princes espagnols à Valençay*. Il semble provenir des services du grand maréchal du Palais.

<sup>18</sup> Successivement Jean-Baptiste Nompère de Champagny (7 août 1804 - 9 août 1807), Emmanuel Crétet, comte de Champmol (9 août 1807 - 29 juin 1809), Joseph Fouché (29 juin - 1<sup>er</sup> octobre 1809) et Jean-Pierre Bachasson, comte de Montalivet (1<sup>er</sup> octobre 1809 - 1<sup>er</sup> avril 1814).

<sup>19</sup> Nous remercions le maire de Valençay, M. Claude Doucet, de nous avoir permis d'accéder à ces archives.

<sup>20</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543 (6 décembre 1808).

<sup>21</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514 (7 juin 1811).

sont le jeu de paume<sup>22</sup>, le billard<sup>23</sup> et le loto<sup>24</sup>. Tous les observateurs notent également la grande piété des princes, piété non feinte — « Ce ne sont pas des grimaces », écrira Reiset à ce sujet<sup>25</sup> — qui les conduit à multiplier exercices religieux et actes de bienfaisance. Au fil des années et des rapports qui s'égrènent, l'on voit les princes s'employer à apprendre la flûte<sup>26</sup>, pratiquer la broderie<sup>27</sup>, décorer leur chapelle<sup>28</sup>, jouer à la mouche<sup>29</sup>, planter des arbres fruitiers dans les fossés du château<sup>30</sup> ou encore entreprendre de traduire en espagnol *Le Génie du christianisme*<sup>31</sup>, pour l'infant Ferdinand et *Le Chemin de la Croix*<sup>32</sup>, pour l'infant Carlos<sup>33</sup>. Ils reçoivent également au château nombre de fournisseurs et marchands auxquels ils achètent de grandes quantités de bijoux, tableaux et gravures, objets de piété et de curiosité<sup>34</sup>, livres<sup>35</sup> et autres marchandises. Reiset avait écarté en 1812 la plupart de ceux qui se présentaient afin d'obvier à ces dépenses considérables<sup>36</sup>. Le graveur Angelo Argenti séjourne quelques semaines au château en septembre 1808 pour réaliser des portraits des princes<sup>37</sup>. Jean-Marie Monet, un autre graveur, originaire d'Orléans, y travaille également en 1810<sup>38</sup>. Cette même année, la gastronomie passionne les princes qui entreprennent de renouveler tout leur service de bouche. Ils placent

<sup>22</sup> D'après l'inventaire du mobilier réalisé lors de la vente du château par Legendre de Luçay à Talleyrand, le 17 floréal an XI (7 mai 1803), il existait dans le château une « grande pièce ou jeu de paulme » qui ne peut être située avec certitude (Archives départementales de l'Indre, 66 J 264). Il n'est pas certain qu'elle fût réellement affectée à cet usage, car elle renfermait alors une armoire, un buffet et quelques caisses. Ce jeu de paume n'est pas mentionné dans les inventaires postérieurs, mais on sait que quelques travaux y furent réalisés en l'an XII (66 J 1).

<sup>23</sup> La salle de billard n'est pas mentionnée dans l'inventaire de l'an XI (Arch. dép. Indre, 66 J 264), mais elle l'est dans un inventaire dont la rédaction peut être située entre 1803 et 1806 (66 J 714). Il semble qu'il s'agisse donc d'une création de Talleyrand. Cette salle se situait à l'emplacement de la partie nord de l'actuel grand salon, dont elle était à cette époque séparée par une cloison. Les inventaires du mobilier rédigés entre 1803 et 1815 montrent qu'elle contenait un billard en acajou couvert d'un tapis vert avec ses accessoires, ainsi que quelques autres jeux de société tels que bilboquets, jeux d'échecs et jeux de dames (*ibid.*). Un petit inventaire intitulé « Mobilier appartenant aux princes d'Espagne et que Leurs Altesses Royales ont laissé à Son Altesse Sérénissime le prince de Bénévent au château de Valençay », que l'on peut dater de 1814, compte au nombre de ce mobilier un billard en bois d'acajou, garni de billes et de queues (coll. privée, copie aimablement communiquée par M. Dumont). Vers 1898, l'érudit berrichon Joseph Pierre, visitant Valençay peu avant la dispersion de son mobilier, signalait que se trouvaient toujours conservées dans le cabinet des médailles, appartenant à la grande bibliothèque, « les 6 queues de billard des princes d'Espagne » (Arch. dép. Indre, 87 J 43).

<sup>24</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543 (14 mars 1809).

<sup>25</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514 (9 octobre 1813).

<sup>26</sup> Ils jouaient aussi du piano, voir H. Audéon, *art. cit.*, p. 23-24. Sur le départ de Georges-Gilbert Amaury, secrétaire-trésorier des princes et maître de flûte de don Carlos, « ci-devant employé chez le receveur général de Blois (le sieur Lefebvre) », voir aussi Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514 (5 février 1811). En 1810, on leur recherchait un professeur d'allemand (F<sup>7</sup> 6516, 4 juillet 1810). Les listes de passeports conservent également les traces de l'arrivée à Valençay de Louis Moinet, professeur de dessin de Bourges, le 9 mars 1809 (F<sup>7</sup> 3543), de Charles-Marie-Louis Eby, maître de dessin de Châteauroux, le 28 mai 1809 (*ibid.*) et d'un professeur de belles-lettres de Saint-Benoît, Jean-Baptiste Brisseau, le 19 septembre 1809 (*ibid.*). Peut-être furent-ils employés au service des princes.

<sup>27</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514 (20 octobre 1812) : « Le prince Antonio brode et prépare des objets pour le reposoir du jeudi et du vendredi saint ».

<sup>28</sup> *Ibid.* (13 décembre 1812) : « Les princes s'occupent à faire réparer et à orner leur chapelle ».

<sup>29</sup> *Ibid.* (18 septembre 1813) : Reiset rapporte que le prince Ferdinand « a fait sa partie de mouche » comme à l'ordinaire.

<sup>30</sup> *Ibid.* (13 novembre 1813) : « Le prince Antoine fait faire des plantations d'arbres fruitiers dans les fossés du château qu'il a fait nétoyer et arranger assez proprement ».

<sup>31</sup> François-René de Châteaubriand, *Le Génie du christianisme*, Paris, Mignerot, 5 vol. 1802 ; une 6<sup>e</sup> édition paraît à Lyon, chez Balland père et fils, en 1809.

<sup>32</sup> Il pourrait s'agir de *l'Instruction sur le chemin de la Croix, avec les pratiques de cette dévotion, dédiée à la très-sainte Vierge*, publiée « sur l'imprimé de Rome » à Lyon, chez Rusand, en 1805, puis chez Barret, en 1813.

<sup>33</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514 (13 novembre 1813).

<sup>34</sup> Le bijoutier Petitot, de Paris, vend par exemple aux princes de la bijouterie et deux douzaines de tableaux en décembre 1812 (Arch. nat. F<sup>7</sup> 6514, 13 décembre 1812). Voir aussi p. 31-32 pour d'autres achats de tableaux. À l'approche de la fin de l'année 1812, Reiset signale la présence au château du bijoutier Petitot [Petiteau], des frères Potty, vendeurs de vaisselle et de couverts en argent, et de deux horlogers, dont le neveu de M. Breguet ; il ajoute qu'il y a trois périodes de l'année auxquelles les princes font des achats importants : mai, octobre et décembre (*ibid.*, 24 décembre 1812). Au sujet des horlogers de passage à Valençay durant le séjour des princes, voir Jérôme Descoux, « Les horloges du château de Valençay », *Les Cahiers de Valençay*, n° 9, 2020, spéc. p. 7.

<sup>35</sup> *Ibid.* (3 février 1813) : un libraire de Bourges, M. Gilles, est recruté pour dresser le catalogue des ouvrages de leur bibliothèque.

<sup>36</sup> *Ibid.* (16 mai 1812).

<sup>37</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543 (2 et 27 septembre 1808).

<sup>38</sup> *Ibid.* (16 juillet 1810, 26 février 1813) et F<sup>7</sup> 6518 : Monet fut en particulier chargé de graver toute l'argenterie nécessaire à l'office de la table.

à sa tête, au début de l'année, l'illustre cuisinier Laguipière, l'un des maîtres d'Antonin Carême, sur les conseils du gouverneur d'Arberg. Apparemment victime des conflits constants entre serviteurs espagnols et français des princes, Laguipière, qualifié par le préfet de « maître d'hôtel et cuisinier fameux », quitte cependant le château dès juillet 1810<sup>39</sup>.

Valençay est loin, cependant, des fastes de la cour et de l'agitation de la vie parisienne. Les captifs demeurent relativement isolés et les gouverneurs signalent à plusieurs reprises leur ennui et leur solitude, notamment en avril 1809, après que la plupart des membres de leur suite eurent été renvoyés en Espagne. D'Arberg écrit alors au duc de Frioul : « Il faudrait pouvoir leur offrir quelques distractions pour leur faire oublier plutôt les absents, mais il n'y a aucune ressource ni dans le château, ni dans les environs et la solitude est maintenant complète<sup>40</sup> ». Ils semblent se résigner peu à peu à leur long séjour valencéen, menant dans les dernières années une vie d'une régularité presque monastique — pour laquelle ils éprouvent, semble-t-il, une certaine inclination. François-Emmanuel Fodéré, médecin en chef de l'hôpital de Trévoux qui séjourne au château en 1812 et 1813, les décrit ainsi à un jurisconsulte parisien :

Ils sont d'ailleurs humains, justes, bienfaisants, prévenant envers tous, sans prétention, et remplis de tolérance et de patience envers tous ceux qui les servent. Nous avons une assez bonne bibliothèque qu'ils se plaisent à augmenter chaque jour, un cabinet de physique, une pharmacie et une infirmerie que les princes soignent avec attention, exerçant leur bienfaisance envers les malades qu'ils visitent quelque fois, et qu'ils étendent sur tous les pauvres de la bourgade. Leur personne commande, par ce moyen, l'amour et le respect. Il suffit, à ce que j'ai pu voir jusqu'à présent, qu'on continue à les mettre à même de ne pas renoncer à ces douces habitudes, pour qu'ils soient contents, et ne demandent pas mieux<sup>41</sup>.

La musique occupe toujours une place de choix dans les loisirs des princes à la fin de leur captivité. Le gouverneur rapporte ainsi, le 13 novembre 1813 : « Depuis un mois il y a quatre fois concert par semaine, de huit heures et demi à 10. Le dernier aura lieu le quinze, ils recommenceront vers la fin de décembre<sup>42</sup>. »

## Le théâtre

### L'historiographie

Si l'on sait aujourd'hui avec certitude que la construction du théâtre de Valençay débuta en 1819 pour s'achever en 1820<sup>43</sup>, il convient de revenir dans le cadre du présent article sur la tradition historiographique selon laquelle il aurait été édifié au cours des années 1809-1810 pour le divertissement des princes espagnols. Reprise d'ouvrage en ouvrage, cette affirmation avait peu à peu pris valeur de vérité historique, avant d'être infirmée par la découverte de sources inédites. Elle résulte, dans les faits, d'interprétations sinon erronées, du moins hâtives,

<sup>39</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543 (20 février 1810, 8 et 16 juillet 1810). Après avoir quitté Valençay, Laguipière entre au service du roi de Naples, Joachim Murat. Il meurt gelé dans une voiture en 1812 pendant la retraite de Russie où il avait suivi son maître.

<sup>40</sup> BnF, ms. fr. 6596, n° 17. Les princes se plaignent également en mai 1810 auprès du préfet de Loir-et-Cher de n'avoir « aucune distraction ni société » (Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514, 5 mai 1810), et le préfet de l'Indre rapporte après un dîner au château, en décembre suivant, que le gouverneur était embarrassé de l'air triste des princes (F<sup>7</sup> 3543, 13 décembre 1810).

<sup>41</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514 (25 juillet 1812).

<sup>42</sup> *Ibid.* (13 novembre 1813). Ces concerts sont probablement organisés et donnés par Jacques Meideck et Jérôme Ferrary, maîtres de musique des princes (voir H. Audéon, « La musique au château... », *art. cit.*, p. 15-18).

<sup>43</sup> Voir Hervé Audéon et Anne Gérardot, « La construction du théâtre de Valençay (1819-1820) : de l'édification à 1829 », *Les Cahiers de Valençay*, n° 7, 2020.



des sources exploitées et, en particulier, de deux documents. Le premier est la lettre du 9 mai 1808 par laquelle Napoléon ordonne à Talleyrand de recevoir les captifs au château :

Je désire que ces princes soient reçus sans éclat extérieur, mais honnêtement et que vous fassiez tout ce qui est possible pour les amuser. Si vous avez un théâtre à Valençay et que vous fassiez venir quelques comédiens, il n'y aura pas de mal<sup>44</sup>.

Georges Lacour-Gayet, auteur en 1928-1934 de l'une des premières grandes biographies de Talleyrand, ne mit pas en relation ce passage de la lettre de l'empereur avec la construction du théâtre du château. Il en ignorait du reste probablement l'existence, le théâtre étant à cette époque désaffecté et tombé dans un oubli presque complet. Seuls des historiens locaux, dotés d'une connaissance fine des lieux, étaient en mesure d'opérer un tel rapprochement. Le premier à le faire fut semble-t-il René Crozet, auteur en 1930 d'une monographie consacrée à l'histoire du château dans laquelle il indique que durant la captivité des princes « on fit construire et aménager le petit théâtre qui existe encore à l'entrée du parc<sup>45</sup> ». Sans doute cette demande de l'empereur put-elle laisser accroire à René Crozet — comme à ses épigones — que le théâtre avait été bâti durant la captivité des princes. La réponse quelque peu laconique de Talleyrand à l'empereur, le 13 mai 1808, ne laissait cependant pas particulièrement supposer qu'il ambitionnât de se lancer dans la construction d'un tel édifice : « Il n'y a point de théâtre et d'ailleurs, il serait plus que difficile de trouver des acteurs<sup>46</sup> ».

L'ouvrage de Crozet, rarement cité par les historiens ultérieurs, semble cependant n'avoir pas eu une grande postérité historiographique. C'est plutôt Jean Mauzaize, en religion le R. P. Raoul, qui fonda véritablement cette tradition dans ses *Pages d'histoire sur Valençay et sa région*, publiées en 1968<sup>47</sup>. Il attribua l'initiative de la construction au premier gouverneur du château, d'Arberg, en précisant que le théâtre fut édifié « près de l'orangerie du château<sup>48</sup> ». À l'appui de cette affirmation, il cite, sans le retranscrire totalement, un passage d'un rapport du gouverneur Berthémy daté du 1<sup>er</sup> juin 1810. Ce rapport relate la représentation donnée devant les princes, le 30 mai 1810, de l'opéra-comique *Camille, ou le Souterrain*, que le R. P. Raoul considère comme la représentation inaugurale du théâtre<sup>49</sup>. Ces éléments se retrouvent pour la plupart chez les différents auteurs qui s'intéressèrent par la suite à l'histoire du château. Ce fut en premier lieu le cas de François Bonneau, directeur du château de 1980 à 1996<sup>50</sup>, puis d'André Beau, auteur de deux ouvrages consacrés à Talleyrand et Valençay et d'un article sur

<sup>44</sup> Léon Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon I<sup>er</sup> (an VIII-1815)*, Paris, Impr. de E. Plon, Nourrit et Cie, 1897, t. I, p. 192, cité par Georges Lacour-Gayet, *Talleyrand (1754-1838)*, Paris, Payot, 1928-1934, t. II, p. 228.

<sup>45</sup> René Crozet, *Le Château de Valençay*, Paris, Henri Laurens, 1930, p. 59, qui n'indique aucune source à l'appui de cette affirmation. Le peintre Charles-Henry Tenré, apparenté à la famille de Talleyrand-Périgord, exposa au salon de 1899 une huile sur toile intitulée *Un entracte au château de Valençay, 1806* (La Piscine - Musée d'art et d'industrie André Diligent de Roubaix), représentant une vue partielle du théâtre depuis la loge du parterre sous l'Empire. Il ne s'agit sans doute pas d'un anachronisme volontaire, ce qui tend à montrer que la tradition de l'époque ne rattachait pas la construction du théâtre au séjour des princes d'Espagne.

<sup>46</sup> P. J. n° 1.

<sup>47</sup> Le R. P. Raoul, *Pages d'histoire...*, op. cit. L'auteur n'indique pas ses sources dans cet ouvrage, faute de place. Il en existe cependant une version dactylographiée, intitulée *Étude historique sur les environs de Valençay et le séjour de Ferdinand VII en Berry*, s. l. n. d., dans laquelle les sources sont indiquées. Il n'existe à notre connaissance qu'un exemplaire de cette version, conservé dans le fonds du château de Valençay (Arch. dép. Indre, 66 J), non coté.

<sup>48</sup> Le R. P. Raoul, *Pages d'histoire...*, op. cit., p. 289 ; id., *Étude historique...*, op. cit., p. 228.

<sup>49</sup> Le R. P. Raoul, *Pages d'histoire...*, op. cit., p. 293 ; id., *Étude historique...*, op. cit., p. 233. La date du 30 mars indiquée par le R. P. Raoul pour cette représentation résulte d'une erreur de lecture. *Camille, ou le Souterrain*, comédie en trois actes, en prose, mêlée de musique, livret de Benoît-Joseph Marsollier des Vivetières, musique de Nicolas Dalayrac, créée par les Comédiens Italiens en 1791.

<sup>50</sup> François Bonneau, *Les Princes d'Espagne à Valençay*, Châteauroux, Badel, 1986, p. 149, qui situe cependant la représentation de *Camille, ou le Souterrain* le 20 mars.

l'histoire du théâtre<sup>51</sup>. Les auteurs postérieurs, tels Catherine Teynac, Emmanuel de Waresquiel et Christophe Morin, reprennent l'un ou l'autre de ces ouvrages dès lors qu'ils évoquent dans leurs travaux la question de la construction du théâtre<sup>52</sup>. On ne relève dans l'ensemble de la bibliographie postérieure à l'ouvrage du R. P. Raoul aucune référence à des sources primaires, ce qui indique que tous les auteurs s'appuient, directement ou indirectement, sur les travaux de ce dernier.

Or, le rapport du gouverneur Berthémy signale explicitement que la représentation de *Camille, ou le Souterrain* fut donnée dans l'orangerie du château :

Le 30 mai dernier, la troupe de comédiens dirigée par le sieur Martin a eu l'honneur de donner sa première représentation à Leurs Altesses. [...] Leurs Altesses aiment beaucoup le spectacle : la salle est construite dans l'orangerie et les acteurs ne communiquent point avec le château<sup>53</sup>.

Il n'est pas davantage fait mention d'une représentation inaugurale, mais seulement de la première représentation donnée devant les princes par une troupe de comédiens qui séjourna à plusieurs reprises à Valençay (voir *infra*). S'il y eut inauguration, ce ne put être en tout cas que celle de la salle installée dans l'orangerie. Le fait que l'actuel théâtre, bâti en 1819-1820, soit situé dans la cour de l'orangerie, à proximité immédiate de ce bâtiment, a pu conduire le R. P. Raoul à rapprocher un peu précipitamment ces deux édifices.

Les *Mémoires* de l'acteur Fleury, qui séjourne à Valençay en 1810, confirment sans ambiguïté cette localisation dans l'orangerie, lorsqu'il rapporte les propos de Berthémy qui l'invitait à assister aux côtés des princes à une représentation théâtrale :

Il faut rester ici jusqu'à demain, me dit l'aimable gouverneur ; vous aurez le temps de visiter le château et le parc ; les princes vont sortir pour aller à la promenade, vous les verrez de très-près, et vous viendrez ce soir au spectacle ; car pour les distraire on a fait un théâtre à l'orangerie ; les acteurs de la ville de Bourges viennent donner des représentations quand les princes témoignent le désir de les avoir. Ce soir on joue *Gulistan*<sup>54</sup> et *le Tonnelier*<sup>55</sup> ; vous serez placé comme vous devez l'être, et vous ne perdrez aucun des détails que vous voulez observer<sup>56</sup>.

Comme en témoigne cependant le rapport cité de Berthémy, l'absence d'un bâtiment spécifiquement dédié au théâtre au temps de la captivité des princes d'Espagne ne faisait en aucun cas obstacle à la pratique théâtrale, laquelle pouvait s'adapter en construisant une scène à l'intérieur de salles habituellement destinées à une autre fonction.

---

<sup>51</sup> Deux d'entre eux font mention du théâtre : André Beau, *Talleyrand, chronique indiscrète de la vie d'un prince*, Paris, Royer, 1992, p. 76 ; id., « Le petit théâtre de Valençay », 2000 [en ligne sur [www.talleyrand.org](http://www.talleyrand.org)].

<sup>52</sup> Catherine Teynac, *Théâtres de châteaux*, Paris, Les Éditions du Mécène, 1996, p. 50. Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand : le prince immobile*, Paris, Fayard, 2006, p. 545, date la construction de 1809. Christophe Morin, dans Christophe Morin et Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand en son château de Valençay*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2019, p. 21-22 et 34, situe également la construction en 1809 et l'inauguration en 1810.

<sup>53</sup> BnF, ms. fr. 6596, fol. 82-83, spéc. fol. 83 (1<sup>er</sup> juin 1810). Un extrait de ce rapport adressé à Duroc avait déjà été publié par Paul d'Estrée, « Musique et prison (suite) », *Le Ménestrel*, 12 avril 1896, p. 116, voir P. J. n° 4.5.

<sup>54</sup> *Gulistan, ou le Hulla de Samarcande*, opéra en trois actes, livret de Charles-Guillaume Étienne et de Auguste-Étienne-Xavier Poisson de La Chabeaussière, musique de Nicolas Dalayrac, représenté pour la première fois à l'Opéra-Comique, à Paris, le 30 septembre 1805. *Gulistan*, de même que *Camille, ou le Souterrain*, est inscrit au répertoire de la troupe des artistes lyriques du 12<sup>e</sup> arrondissement théâtral dirigée par Martin de la Seine, daté du 23 décembre 1812, voir P. J. n° 6.3.

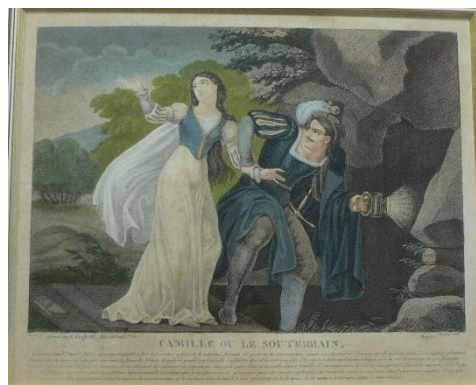
<sup>55</sup> *Le Tonnelier*, RH 403, opéra-comique en un acte, livret de François-Antoine Quétant d'après Nicolas-Médard Audinot, musique de François-Joseph Gossec, représenté pour la première fois à la Comédie Italienne, à Paris, le 16 mars 1765.

<sup>56</sup> P. J. n° 4.6.

## Les lieux de la pratique théâtrale

Le théâtre se pratiquait déjà à Valençay avant la captivité des princes d'Espagne. Quoi que Talleyrand en ait écrit à l'empereur, il n'était pas impossible de faire venir des comédiens au château. Dès 1806, la comptabilité de la terre de Valençay fait état de sommes payées à des comédiens pour des représentations sur ordre de la princesse de Bénévent, qui semble friande de ce divertissement<sup>57</sup>. On livra également à l'intention de l'épouse de Talleyrand, avant le mois d'août 1808, deux caisses contenant respectivement du papier « pour le théâtre » et « des habits de théâtre »<sup>58</sup>. Peut-être ces dernières fournitures furent-elles utilisées lors de la représentation organisée le 26 juillet de cette année par Talleyrand à l'occasion de la fête de Madame Brignoles, première représentation connue durant la captivité des princes<sup>59</sup>. Le rapport du préfet ne précise pas dans quelle pièce du château la représentation fut donnée. Il est toutefois fort probable qu'il s'agisse de l'actuelle salle Jacques d'Estampes, située au premier étage du donjon. Le marquis d'Ayerbe, membre de la suite des princes qui réside au château jusqu'en avril 1809, évoque en effet dans ses mémoires une « salle de réception située au-dessus de la porte [principale] et qui depuis est devenue le théâtre<sup>60</sup> ».

La pratique théâtrale semble par la suite être devenue courante, car le préfet de l'Indre indique en mars 1810 : « Il y a stérilité des nouvelles au château de Valençay, on continue d'y jouer la comédie<sup>61</sup> ». En 1809, lors de l'une des nombreuses affaires d'espionnage qui émaillèrent le séjour des princes, on saisit d'ailleurs chez le sieur Menendez, valet de chambre de don Carlos, des comédies espagnoles chiffrées aux fins de transmettre des informations aux princes sur la situation en Espagne, signe que ce type de publication circulait couramment au château et avait donc quelque chance, dans l'esprit des conspirateurs, de passer inaperçu<sup>62</sup>.



Ill. 2. *Camille, ou le Souterrain* – Gravures sur papier, rehauts d'aquarelle, XIX<sup>e</sup> siècle. À gauche, dessin de Bouchot, gravure de Baudéant ; à droite, dessin de Bouchot, gravure de Geoffroy (collection Château de Valençay, N° inv. 2018.0.72 et 2018.0.73).

<sup>57</sup> Arch. dép. Indre, 66 J 3, pièces de caisse de l'année 1806, mois de novembre. La réorganisation administrative et législative des théâtres et des troupes d'acteurs alors en cours en 1806 dut néanmoins compliquer les choses par la suite, voir p. 13. Sur les troupes de comédiens ambulants présentes dans l'Indre en 1806, voir p. 13-14.

<sup>58</sup> Arch. dép. Indre, 66 J 6, pièces de caisse de l'année 1808, mois d'août.

<sup>59</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543, rapport du préfet de l'Indre à M. le conseiller d'État, comte de l'Empire, chargé du premier arrondissement de la police générale (28 juillet 1808), cité p. 15.

<sup>60</sup> Voir H. Audéon, « La musique au château... », *art. cit.*, p. 23. Peut-être la salle de bal projetée par l'architecte Renard en 1805-1806 fut-elle également un temps utilisée pour des représentations théâtrales, mais aucune preuve de sa construction n'a été retrouvée (*ibid.*, p. 22-23).

<sup>61</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543 (6 mars 1810).

<sup>62</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6518 (dossier « Menendez »).

Par la suite, le siège des représentations fut déplacé dans l'orangerie où l'on donne le 30 mai 1810 *Camille, ou le Souterrain* (ill. 2). Sans doute est-ce à l'érection de ce théâtre que correspond le paiement de 3 livres fait en mars 1810 au cordonnier Barbou qui avait fourni des « bandes de cuir, pour le théâtre<sup>63</sup> ». Plus spacieuse que la salle d'Estampes, l'orangerie permit d'aménager une véritable salle provisoire dont les éléments constitutifs se retrouvent dans les inventaires du mobilier du château rédigés en 1813 et 1815. L'inventaire de 1813 fait état d'un ensemble conséquent, comprenant une scène, un manteau d'Arlequin, une rampe à bougies et des plaques de fer servant vraisemblablement à fixer des éclairages, ainsi que deux décors :

Un décor de théâtre consistant principalement dans tout le corps d'avant-scène, un manteau d'Arlequin, une rampe garnie de vingt-quatre porte bougies à ressort.  
 Une décoration de théâtre de six châssis de coulisses.  
 Une ferme représentant un sallon, avec ses deux portes battantes.  
 Dix-huit plaques de fer blanc pour les coulisses<sup>64</sup>.

Tous ces éléments sont conservés dans la chambre n° 9 du tournebride, bâtiment situé hors de l'enceinte du château et qui offrait un accès aisé à l'avant-cour d'honneur dans laquelle se trouve l'orangerie. En 1815, le nombre d'objets mentionnés est beaucoup plus important. Si certains sont toujours conservés dans la chambre n° 9 du tournebride, d'autres se trouvent dans le garde-meuble, situé dans l'aile nord-est du château, et dans le charbonnier, qui se trouve probablement dans la cour des ronds mais dont l'emplacement exact reste inconnu. Les bougies ont été remplacées par des quinquets, et le nombre d'éléments de décors conservés dépasse la centaine. Certains sont en mauvais état, ce qui indique un usage ancien et fréquent :

[Dans le garde-meuble :]

771. Huit montans de théâtre en bois blanc, garnis chacun de quatre porte-lumières de fer blanc, six tentures de papier collé sur toile en partie, et toutes vieilles et mauvaises, deux lanternes et un couvercle de quinquets, une mauvaise balance en bois, le tout prisé dix francs, cy 10 fr.

[Dans le tourne bride, chambre du n° 9 :]

1046 bis. Vingt-deux châssis de bois blanc couvert en toile peinte servant de décors pour la comédie, prisé vingt-deux francs, cy 22 fr.

1047. Trente morceaux de décors de bois blanc, toile peinte et papier collé sur toile, prisés cinquante francs, cy 50 fr.

1048. Trente châssis de bois blanc couvert en toile peinte servant de décors pour la comédie, prisés soixante-dix francs, cy 70 fr.

1049. Le fond et le devant en toile peinte et papier collé sur toile et la toile, prisé soixante francs, cy 60 fr.

1050. Vingt-huit châssis de bois blanc *idem* servant de décors pour *idem*, prisés trente-huit francs, cy 38 fr.

1051. Huit porte quinquets en bois blanc garnis chacun de trois plaques de tôle, une grêle en bois blanc avec quatre boetes de même, prisés vingt-quatre francs, cy 24 fr.

1052. Cinquante mauvais morceaux de toile peinte, prisés vingt-cinq francs, cy 25 fr.

1053. Un escalier servant au théâtre en bois blanc couvert de toile verte, deux petits marche pieds servant d'escalier, deux planches en bois avec trois goussets chacune, une mauvaise caisse de bois de chêne, quinze petites tringles en bois, une boete à oubli, un petit châssis de bois blanc couvert de toile verte, une petite porte servant de grille en bois, sept tringles de bois peint en noir, un tambour couvert en toile peinte, le tout estimé douze francs, cy 12 fr.

[Dans le charbonnier, 4<sup>e</sup> travée :]

1493. Six châssis de coulisses de théâtre, en bois de chêne, deux bourdonneaux qu'avec les huit planches de chêne cy dessus doivent composer une grande porte, douze autres morceaux de bois d'un mètre cinquante centimètres de longueur chacun, quatre autres petits morceaux de madriers, de quatre mètres de long, le tout prisé avec les traverses des châssis de coulisses, prisé douze francs, cy 12 fr.<sup>65</sup>

<sup>63</sup> Arch. dép. Indre, 66 J 8, pièces de caisse de l'année 1810, mois de mars.

<sup>64</sup> Arch. dép. Indre, 66 J 714 (28-31 mai 1813).

<sup>65</sup> Il existe aux Archives départementales de l'Indre trois exemplaires de cet inventaire du château, le plus exhaustif de ceux qui sont conservés pour la période 1803-1838. Il fut rédigé entre le 23 avril et le 20 mai 1815, lors de la mise sous séquestre des biens de Talleyrand au début des Cent-Jours. Deux d'entre eux (l'original, signé chaque jour par l'ensemble des personnes présentes, et une copie) sont conservés dans la sous-série 2 Q (Domaine nationaux), sous la cote 2 Q 1067. Une autre copie est conservée dans le fonds du château de Valençay (66 J 714). Nous avons utilisé, pour l'édition des passages de cet inventaire, l'original du document.

La présence au château d'une partie de ces décors à l'issue du séjour des princes d'Espagne explique que se trouvent encore aujourd'hui conservés deux types de décors différents : les décors en châssis de coulisse, conçus pour le théâtre provisoire dans l'orangerie et celui qui fut bâti en 1819-1820, et les décors en conque, vestiges probables des décors les plus anciens.

## **Troupes, acteurs et répertoires**

### *Le cadre administratif*

Sous le Premier Empire, les spectacles et les ressources théâtrales des départements sont organisés et administrés par arrondissements théâtraux, institués par le décret impérial du 8 juin 1806 et le règlement du 25 avril 1807 et placés sous l'autorité des ministres de l'Intérieur et de la Police.

Dans une réponse émanant de la division de la Police du bureau des Beaux-arts & sciences de l'Indre, adressée au ministre de l'Intérieur le 1<sup>er</sup> août 1806 et faisant suite à la circulaire du ministre du 28 juillet qui demandait des renseignements dans le cadre de l'application du décret du 8 juin, il est précisé qu'« Il n'existe point de spectacles en ce département, aucune de ses villes ne pourrait fournir à l'entretien annuel de troupes de comédiens. Dans quelques unes (à Châteauroux et à Issoudun) il y a une petite salle destinée au spectacle, et qu'une troupe vient, sans époque fixe, tenir six semaines ou deux mois de l'année. Je pense donc qu'une troupe ambulante se maintiendrait momentanément dans les villes de Châteauroux, Issoudun, La Châtre et Le Blanc<sup>66</sup> ».

Au nombre de 25 (ils augmentent en 1813 et sont 39 à partir de 1818), les arrondissements théâtraux regroupent un ou plusieurs départements. Si la plupart des grandes villes de l'Empire sont dotées de troupes permanentes, les autres communes d'un arrondissement sont desservies par une, deux ou trois troupes itinérantes. Le directeur, le répertoire et l'itinéraire de ces troupes sont contrôlés par les préfets. Ainsi, lorsque l'empereur signale en 1808 à Talleyrand de faire venir des comédiens s'il existe un théâtre à Valençay, cela ne peut se réaliser, publiquement ou officiellement, qu'en rapport avec les troupes affectées ou autorisées par le directeur privilégié et breveté de l'arrondissement, chargé de desservir les communes de l'Indre<sup>67</sup>. D'où, semble-t-il, les difficultés invoquées par Talleyrand dans sa réponse à l'empereur du 13 mai 1808<sup>68</sup>. Valençay appartient alors au 12<sup>e</sup> arrondissement théâtral qui regroupe les départements de l'Allier, du Cher, de la Creuse, l'Indre, la Loire et la Nièvre.

Depuis 1806, le département de l'Indre accueille les troupes ambulantes de comédiens dirigées par Saint-Phal et par Louis Valsain. La première, déjà présente dans l'arrondissement et qui adresse le 6 octobre 1806 au préfet de l'Indre une demande afin de se conformer au décret

---

<sup>66</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207 (1<sup>er</sup> août 1806). En 1808, la ville de Châteauroux, pourtant chef-lieu du département, ne possède pas de salle et le maire, dans une lettre au préfet de l'Indre du 23 février, déclare avoir essayé à plusieurs reprises d'en faire construire une, sans succès, et que seuls des particuliers pourraient y parvenir. Il signale que « Pigny, caffetier [...] a le plus grand désir de construire une salle de spectacle, mais ses moyens ne lui permettent pas de faire seul cette entreprise, et son projet échouera, ou sa construction se ressentira de son peu de moyen. La ville possède un très-bel emplacement » mais ses ressources annuelles ne lui permettent pas d'en ériger une (Arch. dép. Indre, 4 T 207).

<sup>67</sup> Ce que confirment les P. J. n° 5,2 et 5,3, demande et réponse entre le préfet de l'Indre et le ministre de l'Intérieur, en novembre 1811.

<sup>68</sup> P. J. n° 1. Voir p. 9.

du 8 juin et d'obtenir des ministres de l'Intérieur et de la Police générale les privilèges pour les départements de l'Allier, de la Nièvre, du Cher et de l'Indre<sup>69</sup>, est formée en novembre 1806 de 12 acteurs (6 hommes et 5 femmes, parmi lesquels M. et Mme Martin et Dejean Leroy, et un maître de musique) et donne la comédie, le vaudeville et l'opéra<sup>70</sup>. Elle est autorisée en décembre 1806 à jouer sur les théâtres de l'Indre<sup>71</sup>. La seconde troupe ambulante, dirigée par Louis Valsain, natif de Paris, est active depuis 1798-1799 dans les départements de l'Indre, de la Vienne, du Cher, de la Haute-Vienne et des Deux-Sèvres. Elle aussi sollicite le 3 novembre 1806 l'appui du préfet de l'Indre, afin d'obtenir l'autorisation des ministres de pouvoir continuer à se produire dans ces départements. Sa troupe comprend alors 8 acteurs (sa femme, ses quatre enfants âgés de 18, 16, 12 et 10 ans, et trois autres acteurs), et joue les genres tragique, dramatique, comique et l'opéra-vaudeville<sup>72</sup>. Elle est toujours présente et active dans l'arrondissement en 1809<sup>73</sup>. Il est donc possible que l'une de ces deux troupes ait pu jouer au château de Valençay.

Suite au règlement sur les théâtres arrêté le 25 avril 1807 par le ministre de l'Intérieur, une autre troupe qui dessert déjà les départements de l'Allier, du Cher, de la Creuse, de l'Indre et de la Nièvre, dirigée par Nicolaïe (Nicolay) Clairville, sollicite le privilège pour le 12<sup>e</sup> arrondissement théâtral<sup>74</sup> : les deux directeurs précédents se trouvent alors en concurrence avec ce troisième pour briguer une charge qui, après enquête, est accordée en janvier 1808 à Clairville<sup>75</sup>. Ses deux troupes sont alors formées de 17 acteurs de comédie et de 20 acteurs (chanteurs) d'opéra<sup>76</sup>.

En dehors de ces troupes autorisées, d'autres continuent à circuler dans le département et en juillet 1808, suite au signalement du ministre de l'Intérieur, le préfet de l'Indre adresse une circulaire aux sous-préfets et maires des chefs-lieux de canton de Châteauroux afin d'empêcher les entrepreneurs de spectacles de curiosités (danses de corde, voltige et exercices équestres etc.) qui se permettent de jouer des ouvrages dramatiques tels que comédies, vaudevilles, pantomimes et ballets d'action, réservés au directeur privilégié<sup>77</sup>.

Le recours par le gouverneur aux ressources offertes par les troupes itinérantes de l'arrondissement théâtral auquel appartient Valençay ne semble pas avoir lieu avant l'été 1808 au plus tôt, si l'on en croit les rares mentions retrouvées dans diverses sources. Ainsi, le 28

<sup>69</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207 (6 octobre 1806).

<sup>70</sup> P. J. n° 2.1.

<sup>71</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207.

<sup>72</sup> P. J. n° 2.2 et 2.3.

<sup>73</sup> Le préfet répond le 2 septembre 1809 à Valsain, directeur de spectacles à Loudun, pour lui refuser de venir jouer à Châteauroux et à La Châtre (Arch. dép. Indre, 4 T 207).

<sup>74</sup> Une demande en faveur de Clairville qui sollicite le 12<sup>e</sup> arrondissement est adressée par le sous-préfet d'Issoudun au préfet de l'Indre, le 23 juin 1807, dans laquelle il est précisé que Clairville est associé avec le propriétaire de la salle de spectacle d'Issoudun, M. Dascourt (Arch. dép. Indre, 4 T 207).

<sup>75</sup> Un rapport des services de la préfecture de l'Indre évoque ces trois demandes pour l'obtention du privilège (Arch. dép. Indre, 4 T 207, 30 juin 1807). Pour le brevet de janvier 1808, voir Arch. dép. Indre, 4 T 207 (28 janvier 1808). Une lettre de Clairville au préfet de l'Indre, en mars 1808, précise les villes où résideront les deux troupes du 12<sup>e</sup> arrondissement pour la nouvelle année à compter du renouvellement de l'année dramatique (avril 1808) : Moulins (5 mois), Bourges (id.), Nevers (id.), Guéret (2 mois), Montbrison (1 mois), Châteauroux (point de salle de spectacle), Saint-Etienne (2 mois), Roanne (2 mois), Issoudun (1 mois), Montluçon (id.) (Arch. dép. Indre, 4 T 207).

<sup>76</sup> P. J. n° 2.4.

<sup>77</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207 (23 juillet 1808). Sur les troupes ambulantes de spectacles de curiosités à Valençay, voir p. 29-30.

juillet 1808, le préfet de l'Indre annonce dans son rapport au conseiller d'État chargé du premier arrondissement de la police générale, Réal, que

M. le Prince de Bénévent a donné dans la soirée du 26 un divertissement pour la fête de Mme Brignoles. On a joué une comédie dans laquelle la princesse a paru et dont M. Darberg jouait le principal rôle. Quoiqu'il eut une fièvre assez forte, il a quitté son lit pour le temps de la pièce; des couplets, des danses ont terminé la fête. Les princes espagnols y ont assisté et ont paru fort contents : ils n'avaient jamais vu aucun spectacle<sup>78</sup>.

Parmi les acteurs et musiciens réunis par les Talleyrand figuraient peut-être Jan Ladislav Dussek, pianiste du prince, et le guitariste Castro, qui résident à cette date au château<sup>79</sup>. Mais l'essentiel de la troupe semble formée d'amateurs, de proches et de l'entourage du prince et de la princesse de Bénévent. Le « divertissement », terminé par des couplets et suivi de danses, pourrait désigner une comédie mêlée de musique. Il est cependant possible que l'on ait fait appel pour cette représentation à des acteurs professionnels, notamment ceux qui composent les troupes de l'arrondissement théâtral ou qui sillonnent alors le département.

L'incertitude sur la composition de la troupe demeure lorsque, le mois suivant, Louis Chicoilet de Corbigny, préfet de Loir-et-Cher et semble-t-il déjà familier de Talleyrand et de la princesse de Bénévent, très présent à Valençay dans les premiers temps de la captivité des princes espagnols, est invité par d'Arberg à assister au château à la représentation, en présence du prince, de la comédie *Le Sourd, ou l'Auberge pleine*<sup>80</sup> :

S'il pouvait vous être agréable d'assister à cette mémorable représentation, vous savez, Monsieur, avec quel plaisir on vous reçoit au château et combien on y apprécie votre complaisance et vos talents<sup>81</sup>.

Les représentations données au cours des premiers mois de la présence des princes ne sont pas toutes connues, mais furent certainement fréquentes, ce dont témoigne la minute d'une lettre adressée par le maire de Valençay au préfet le 17 juillet 1809, dans laquelle l'édile dissimule mal son amertume de voir échapper le produit du droit des pauvres perçu sur les spectacles :

J'ai l'honneur de vous adresser l'état du produit des droits de spectacles pendant le 1<sup>er</sup> semestre de 1809. Vous serez étonné de le voir nul, tandis que vous aurez la certitude que des artistes ont joué à Valençay et ont été largement récompensés par LL. AA. ~~C'est une véritable perte pour~~ La plus part, venant uniquement ou étant adressés au château, crurent n'avoir pas besoin de se présenter devant l'administration ; tel a été Connus<sup>82</sup>, autres, et sont ceux qui viennent de s'établir en notre commune depuis quelques jours, et que vous m'avez signalés

<sup>78</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543.

<sup>79</sup> Voir H. Audéon, « La musique au château... », *art. cit.*, p. 19, note 61. Sur Castro, voir aussi p. 23-24.

<sup>80</sup> *Le Sourd, ou l'Auberge pleine*, comédie en 3 actes, en prose, de Jean-Baptiste Desforges, créée au Théâtre Montansier en 1790. Le titre figure au répertoire de la troupe lyrique de Martin de la Seine en décembre 1812, signalé par un astérisque ajouté par le préfet comme étant l'une des « pièces ayant été le plus goûtées dans ce département » de l'Indre (voir P. J. n° 6,3 et 6.1). Un opéra bouffon en 2 actes, *Il Finto Sordo, farsa giocosa*, livret italien de Gaetano Rossi, musique de Giuseppe Farinelli, a été créé au Théâtre de l'Impératrice (Odéon) en décembre 1805. Il semble peu probable que ce soit avec cette musique italienne que la troupe de Martin se produisait.

<sup>81</sup> Cité par Bernard Le Clère, *Louis Chicoilet de Corbigny (1771-1811), préfet de Loir-et-Cher : recherches sur l'administration préfectorale et la vie d'un département durant le Consulat et l'Empire*, thèse pour le doctorat d'État mention droit soutenue le 14 juin 1984, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, p. 418 : lettre adressée par d'Arberg à Corbigny le 22 août 1809, conservée dans les « Papiers Corbigny ». Corbigny fut chargé par les princes de plusieurs commissions, consistant par exemple en la recherche d'un professeur d'allemand ; c'est peut-être lui, également, qui inspira aux princes le projet d'acquiescer la terre de Ménars, située dans son département. Il fréquenta le château jusqu'à ce que le duc de Rovigo l'en éloigne en juillet 1810 : « Le ministre lui a fait connaître que le château de Valençay étant situé hors de son département, il devait s'abstenir de s'occuper de ce qui concernait les princes. » (*ibid.*, p. 421-423). Sans doute Gilles Prouveur de Pont de Grouard, qui dut prendre ombrage des fréquentes visites de Corbigny à Valençay, fut-il pour quelque chose dans cette injonction d'éloignement (cf. G. Vauthier, *art. cit.*, spéc. p. 116-117).

<sup>82</sup> Sans doute Louis Cotte-Connus, venu à Valençay en mars 1809 (voir p. 29).

par votre lettre du 13 courant ; ces individus, représentant uniquement dans le château, font-ils exception à la loi où doivent-ils verser dans la caisse des pauvres<sup>83</sup> ?

La seule troupe dont la présence au château est clairement mentionnée dans les sources est celle de Martin de la Seine, en 1809 et 1810. C'est elle qu'évoque la lettre citée du maire de Valençay. Le 21 avril 1809, Martin demande au préfet de l'Indre à pouvoir venir de Bourges à Châteauroux avec sa troupe pour « quelques représentation dramatiques ». Il signe alors Martin de la Seine, régisseur du 12<sup>e</sup> arrondissement théâtral, c'est-à-dire administrant une troupe sous l'autorité du directeur de l'arrondissement, Clairville<sup>84</sup>. Le préfet lui répond le 24 avril qu'il « verrai avec plaisir [la troupe] venir à Châteauroux donner quelques représentations dramatiques, mais [...] qu'il n'y a point de salle de spectacle suffisamment disposée à cette fin [...] et si vous pouvez au moyen des arrangements à prendre avec le sieur Leroy propriétaire du local, le déterminer à voir faciliter l'examen de votre projet, rien n'empêchera que vous vous rendiez ici lorsque les dispositions seront faites ». Il prévient Martin que cette année, les collèges électoraux du département s'assembleront à Châteauroux. Martin répond de Bourges, le 5 mai 1809, en demandant à quelle époque s'assemblent les collèges électoraux, afin de déterminer « la marche que je dois tenir<sup>85</sup> ». Après avoir donné quelques représentations à Châteauroux, c'est à Valençay, nous le verrons, que se rend la troupe, à la demande du gouverneur du château, d'Arberg.

Au sujet de la direction de l'arrondissement théâtral, le préfet de l'Indre adresse le 21 septembre 1809 au ministre de l'Intérieur une demande de Martin qui souhaite être adjoint à Clairville. Dans cette pétition, Martin « se dit cessionnaire du sieur Duprenion, directeur de spectacles à Moulins et fondé de pouvoir du sieur Clairville ». Il est demandé au ministre d'accorder à Martin, ou au moins de l'autoriser à « exercer dans une partie du 12<sup>e</sup> arrondissement théâtral, sans dépendre du sieur Clairville qui paraît ne considérer dans cette entreprise que le bénéfice de la concession qu'il a irrégulièrement faite<sup>86</sup> ». Le ministre répond au préfet le 24 octobre, précisant que

le brevet portant privilège d'un arrondissement théâtral ne doit être délivré qu'à un seul directeur ; je ne peux accueillir la demande du sieur Martin. Mais un directeur breveté devant exercer son privilège lui-même, à moins que je ne l'autorise à le céder à un autre entrepreneur de spectacles, je vais écrire au sieur Clairville pour lui rappeler les obligations qui lui sont imposées, en le prévenant que la première infraction à ses engagements sera suivie de la révocation de son brevet<sup>87</sup>.

Dans un rapport non daté émanant de la préfecture de l'Indre, il est précisé que « Martin dit que le sieur Clairville a chargé de sa procuration le sieur Duprenion lequel l'a admis à partager le privilège du 12<sup>e</sup> arrondissement. Aucune pièce ne justifie cette allégation<sup>88</sup> ». Le brevet venait d'être accordé pour deux ans à Clairville, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1808<sup>89</sup>.

<sup>83</sup> Arch. comm. Valençay, 4 D 1. Le maire n'eut manifestement pas gain de cause, car les états de droits sur les spectacles adressés à la préfecture de l'Indre sont demeurés nuls pour les années 1809 à 1813 (Arch. dép. Indre, 4 T 209). Sur le droit des pauvres, voir Hervé Audéon, « Le concert en France sous le Premier Empire : aspects législatifs et formels », *Napoleonica. La Revue*, n° 7, 2010, p. 31-53 [www.cairn.info/load\_pdf.php?ID\_ARTICLE=NAPO\_101\_0031].

<sup>84</sup> P. J. n° 3.1. Il pourrait s'agir de l'acteur dénommé Martin qui appartient aux troupes de Saint-Phal et de Clairville (P. J. n° 2.1 et 2.4), ou de Louis-Martin-Marie Boucher (P. J. n° 4.2). Joséphine Anquetin / Anquetin, résidant habituellement à Beauvais, est dite « épouse de Martin » dans l'état de la troupe de Martin en 1810 (P. J. n° 4.2).

<sup>85</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207.

<sup>86</sup> P. J. n° 3.12.

<sup>87</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207.

<sup>88</sup> P. J. n° 3.11.

<sup>89</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207 (22 février 1808).



Martin succède à Clairville comme directeur du 12<sup>e</sup> arrondissement à partir d'avril 1810<sup>90</sup>. Le 27 février 1810, le préfet de l'Indre écrit à « Martin de la Seine, directeur de spectacles, à Valençay », pour l'informer du privilège qui lui est accordé, suite à sa demande d'être maintenu « seul dans le privilège du 12<sup>e</sup> arrondissement théâtral<sup>91</sup> ». Il avait en effet demandé, dans une lettre écrite de Valençay, le 23 février 1810, qu'un M. « Duprényon qui a déjà trafiqué de cet arrondissement et d'autres », ne lui soit pas adjoint dans le privilège<sup>92</sup>. Ce dernier est certainement le Duprényon cité précédemment, administrateur et associé de la troupe d'opéra de Clairville en mai 1808<sup>93</sup>.

Martin demande dès le 24 mai 1810 au préfet de l'Indre de bien vouloir lui accorder la continuation de son brevet de directeur du 12<sup>e</sup> arrondissement, qu'il vient d'obtenir pour l'année. Étant alors à Châteauroux, il précise être blessé, ce qui l'a « privé d'administrer par moi-même ledit arrondissement », et « jeune encore<sup>94</sup> ». Le préfet s'adresse donc en ce sens au ministre de l'Intérieur, le 26 mai, renouvelant « les témoignages avantageux [...] sur le compte de cet artiste. Sa bonne conduite et ses efforts pour satisfaire le public lui ont concilié la bienveillance générale. L'assassinat atroce dont il est la victime et dont ce privilège paraît être le seul motif peut militer en sa faveur<sup>95</sup>. »

Martin conserve la direction du 12<sup>e</sup> arrondissement, renouvelée chaque année jusqu'en avril 1813<sup>96</sup>. Le 23 juin 1811, il adresse au préfet la liste des acteurs qui composent ses deux troupes : aucun de ceux des années 1809 et 1810 n'y figure<sup>97</sup>.

Dans sa lettre au préfet, datée de Moulins, le 19 novembre 1812, pour la prolongation de son brevet, Martin précise que sa troupe ne s'est présentée qu'à Issoudun et sa troupe secondaire à La Châtre, mais qu'il a « offert dans la 1<sup>re</sup> ville un acteur du théâtre français ce sans les frais onéreux de construction, qu'il faut faire chaque fois à Châteauroux », afin qu'un théâtre érigé provisoirement permette les représentations. L'acteur pourrait être Joseph Bénard, dit Abraham Fleury (1750-1822), qui indique dans ses mémoires avoir vu les princes à Valençay<sup>98</sup>. Suite à des demandes du ministre de l'Intérieur au préfet afin d'obtenir davantage de détails,

<sup>90</sup> P. J. n° 4.1.

<sup>91</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207.

<sup>92</sup> P. J. n° 4.4. Un « Extrait de l'agenda » de la préfecture de l'Indre indique : « Le 3 février 1810. S. E. le Ministre de l'Intérieur annonce que le sieur Martin est nommé à la place de directeur privilégié du 12<sup>e</sup> arrondissement théâtral. Le sieur Martin demande qu'on n'adjoigne pas le sieur Duprényon à ses occupations. Écrit le 27 suivant à M. Martin pour l'informer que le ministre n'a nommé que lui et qu'alors on ne peut rien présumer de contraire. »

<sup>93</sup> P. J. n° 2.4. Un Duprényon père est basse-taille au Théâtre de Poitiers en 1812 ; un autre, directeur privilégié à Saumur en 1814, cf. <https://therepsicore.msh.uca.fr/liste-personnes/d?title=&page=6>. Sur le programme de recherche Therepsicore, voir Philippe Bourdin, Françoise Le Borgne, Cyril Triolaire et Clothilde Trehorel, « Le programme THEREPSICORE. Personnels dramatiques, répertoires et salles de spectacle en province (1791-1813) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 367, (janvier-mars 2012), p. 17-48 [en ligne : <https://doi.org/10.4000/ahrf.12409>].

<sup>94</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207.

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> *Ibid.* Le préfet de l'Indre écrit au ministre de l'Intérieur, le 19 novembre 1811, au sujet du renouvellement du privilège accordé à Martin pour l'année théâtrale expirée en avril 1811. Martin soumet de Bourges, le 21 novembre 1811, au préfet de l'Indre, une pétition pour les préfets des départements concernés par le renouvellement de son privilège.

<sup>97</sup> P. J. n° 5.1. Pour les listes d'acteurs présents à Valençay en 1809 et 1810, voir p. 22.

<sup>98</sup> [J. Bénard, dit A. Fleury], *Mémoires de Fleury de la Comédie française publiés par J. B. P. Lafitte, Deuxième série, 1789-1820*, Paris, Librairie de Charles Gosselin, 1844, chapitre VI, p. 129 : « Ceci est une anecdote sur le compte de ce roi d'Espagne [Charles IV], dont j'ai vu les fils à Valençay, celui-là même qui abdiqua avec tant de facilité vers 1810 ». Dans sa notice sur Fleury, H. Lyonnet précise que ce dernier alla s'établir après 1818 à Ménars-le-Château et qu'il venait l'hiver à Orléans, où il est inhumé. « Il fut enlevé par un accès de goutte remontée à Valençay (Loiret) [sic], le 3 mars 1822 » (Henry Lyonnet, *Dictionnaire des comédiens français (ceux d'hier)*, vol. 2, Genève, Bibliothèque de la Revue Universelle Internationale Illustrée, [1908], p. 59-60). Sur sa venue à Valençay, voir P. J. n° 4.6.

Martin, alors à Moulins, répond au préfet le 23 décembre 1812, et dresse un tableau des villes de l'Indre qu'il dessert et de leurs ressources. Valençay n'y figure pas.

Mes troupes ne peuvent déterminer d'époques pour le département de l'Indre. Ordinairement elles voyagent l'été dans les petites villes de ce département qui renferment des salles de spectacles. Cette année j'ai donné six représentations avec ma troupe lyrique dans la salle d'Issoudun, dont quatre avec un acteur du Théâtre français.

Châteauroux n'a point de salle. Chaque fois que je me détermine à m'y rendre il me faut établir un théâtre dans l'emplacement de Mme Leroy. Les premiers frais d'établissement et loyer de planchers, chaises etc. reviennent de 150 à 200 fr. non compris dix francs par représentations qui sont payés à ladite dame Leroy. Les frais généraux sont ordinairement de soixante et quelque francs non compris les droits de[s] pauvres, qui prennent strictement le dixième brut [de la recette].

Issoudun a une assez jolie petite salle de spectacle appartenant à M. Dascourt. Cette salle, peu occupée vu les faibles ressources de cette ville pour ce genre d'amusement, se paie ordinairement seize francs par représentations. Les frais y sont de soixante douze francs.

Le Blanc, n'a point de salle et n'a encore été occupé que par ma troupe auxiliaire pendant une foire. Elle n'y a point couvert ses frais.

La Châtre a une salle en si mauvais état (qui appartient à la ville) que ma troupe auxiliaire a été obligé de faire construire un emplacement pour y donner l'an dernier vingt représentations. Cette construction a coûté trois cents francs. Les frais y sont à soixante francs.

Généralement le département de l'Indre est dépourvu de salles de spectacles et les frais de voyage et de construction qu'il occasionne ne se trouvent jamais couverts par ce qu'il peut rapporter.

Martin joint le répertoire de la troupe lyrique présentement à Moulins, et demande à ses régisseurs à Saint-Étienne et à Guéret ceux de la troupe dramatique et de celle auxiliaire. Le 29 décembre 1812, il adresse « copie du répertoire de ma troupe auxiliaire, présentement à Guéret », avec son itinéraire passé, puis, le 2 janvier 1813, celui « de ma troupe lyrique présentement à Saint-Étienne » qu'accompagnent des précisions sur les salles de la Loire et les itinéraires suivis. Ces documents sont repris et transmis le 14 janvier 1813 par le préfet au ministre, qui précise que l'« on est assez content de son service ; il a trois troupes, une dramatique, une lyrique et une lyrique auxiliaire<sup>99</sup> ».

Le ministre de l'Intérieur Montalivet écrit au préfet de l'Indre, le 22 avril 1813, qu'il a formé un « arrondissement de théâtres des départements de l'Indre, du Cher, de la Nièvre, de l'Allier et de la Creuse », portant le n° 28, et qu'il en a accordé le privilège à Jean-Antoine Dumaniant, acteur et écrivain, pour deux ans à compter du 18 avril. Ce dernier répond de Paris, le 4 septembre 1813, au préfet de l'Indre, à propos d'une « petite famille qui erre, cherchant à gagner sa vie, dans le département de l'Indre, en y chantant des vaudevilles », et qui lui est inconnue<sup>100</sup>. Il évoque la seule troupe munie de ses pouvoirs, celle dont M. d'Harmeville est « chef, conjointement avec Madame Martial », à Moulins. Une autre troupe, celle de M. « Dejean Le Roi », « assez considérable », « joue le mélo-drame et le vaudeville » dans les villes de l'arrondissement « aux époques où la troupe principale ne peut pas s'y rendre ». Le 22 septembre 1813, M. d'Harmeville et Mme Dejean-Martial, directeurs du 28<sup>e</sup> arrondissement théâtral par « privilège du sieur Dumaniant, breveté-titulaire », s'adressent de Nevers au préfet de l'Indre pour lui demander de faire sortir de son département la troupe de M. Garcin qu'ils avaient autorisé à donner des représentations pendant un mois à Cusset, et qui en donne à Châteauroux où doit se rendre une deuxième troupe « sous la régie de M. Déjean-Leroi ». Le 5 février 1814, le ministre de l'Intérieur indique au préfet que la troupe de M. Dejean Leroy, qui a

<sup>99</sup> P. J. n° 6.2-5 (troupes et répertoires).

<sup>100</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207. Le préfet, dans sa lettre du 28 août 1813, précise que cette famille compte trois à quatre acteurs « compris les enfants » et qu'elle « donne des représentations de vaudevilles ». Dans une note sans date, il est précisé que cette famille « se dit tenir à » Dumaniant et qu'il semble peu crédible qu'il s'agisse d'une « de ses troupes secondaires ».

séjourné à La Châtre, a « sous-traité avec le directeur privilégié [Dumaniant]. Ce trafic des privilèges est défendu par les instructions, et il doit être réprimé<sup>101</sup> ».

Le 10 septembre 1814, le ministre indique au préfet avoir accordé la direction du 15<sup>e</sup> arrondissement, comprenant les départements de l'Indre, du Cher, de la Nièvre, de l'Allier et de la Creuse, « pour trois années, à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, à MM. Dumaniant et d'Harmeville<sup>102</sup> ».

Directeurs des arrondissements théâtraux comprenant l'Indre (1808-1814)

arrondissements	années	directeurs
12 <sup>e</sup>	mars 1808 1809 avril 1810	Nicolaïe Clairville
	avril 1810 1811 1812 avril 1813	Martin de la Seine
28 <sup>e</sup>	avril 1813 avril 1814	Jean-Antoine Dumaniant (1752-1828)
15 <sup>e</sup>	avril 1814 (pour trois ans)	Dumaniant et d'Harmeville

## Valençay

Un mémoire intitulé « Théâtres des départements », non daté mais antérieur à 1814<sup>103</sup>, répertorie les villes de l'Empire, réparties en trois divisions et dotées, pour la deuxième, de 900 à 3 000 fr. de rétribution annuelle. La division 2, n° 20, comprend les villes de « Bourges, Nevers, Moulins, Saint Amand, Saint Pourcin, Mont-Luçon, Valençay, Gannat, Côsne, Sancerre, La Charité, Clamecy, Château-Chinon », avec mention de 1 500 fr<sup>104</sup>. Pourtant, Valençay ne dispose alors, en dehors du château, d'aucun théâtre ni d'aucune salle pouvant accueillir une troupe itinérante. La présence possible de comédiens en 1806, puis en juillet-août 1808 de même que celle de la troupe de Martin de la Seine en juillet 1809 et entre février et mai 1810, pourrait toutefois justifier d'une activité théâtrale ayant entraîné l'inscription de Valençay parmi les communes susceptibles d'accueillir une troupe itinérante<sup>105</sup>.

La présence de la troupe de Martin au château de Valençay est surtout connue par la correspondance du préfet de l'Indre<sup>106</sup> : le 10 juillet 1809, une lettre fait état de cette troupe qui demande à se rendre à Valençay<sup>107</sup>. Cette demande fait certainement suite aux démarches entreprises par le gouverneur d'Arberg qui écrit au duc de Frioul le 13 juillet, de Valençay : « les Princes sont si tourmentés et si affligés du départ de cet individu [M. d'Amezaga] que je me

<sup>101</sup> La troupe de Garçin est probablement celle, lyrique, dirigée par Martin en 1811 et 1812, voir P. J. n° 5.1 et 6.2. Les Dejean Leroy font partie de la troupe de Saint-Phal en 1806, voir P. J. n° 2.1.

<sup>102</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207.

<sup>103</sup> Arch. nat., F<sup>21</sup> 1168. La présence de « Napoléon-ville » dans le n° 21, pour Pontivy, indique une date antérieure à 1814. L'ensemble comporte 59 numéros qui correspondent à des « directions ».

<sup>104</sup> Nous soulignons. Le n° 20 relie donc Valençay à Bourges, plutôt qu'à « Tours, Saumur, Issoudun, La Châtre, Argenton, Amboise, Loche, Chinon », qui forment le n° 45, doté de 1 200 fr.

<sup>105</sup> Rappelons l'avis du maire de Valençay, en 1809, au sujet du droit des pauvres, cité p. 15-16. Sur la présence des acteurs en 1806 et 1808, voir p. 11.

<sup>106</sup> Arch. dép. Indre, 4 T 207.

<sup>107</sup> P. J. n° 3.2. Diverses lettres précisent que la troupe, à Bourges en avril 1809, se rend à Issoudun où elle séjourne environ un mois, puis à Châteauroux où elle donne quelques représentations avant de se rendre à Valençay, voir p. 16-17 et P. J. n° 3.1-9.

suis trouvé obligé d'appeler ici une troupe de comédiens des environs pour les distraire un peu<sup>108</sup>. »

Suite à une lettre du préfet au maire de Châteauroux, le 10 juillet 1809, qui lui reproche de ne pas l'avoir prévenu de l'arrivée de la troupe de comédiens dans sa ville et lui demande de s'assurer de leurs papiers et de lui transmettre « des renseignements sur la conduite politique de chacun d'eux », plusieurs lettres vont s'empresse de réparer cet oubli<sup>109</sup> : le jour même, il est répondu que la troupe de Martin, « qui a donné ici quelques représentations, vient d'Issoudun », et que la « conduite politique » de ses membres n'est pas « encore assez connue ». Le préfet adresse également le 10 juillet une demande similaire au sous-préfet d'Issoudun, qui répond le 12 et rend compte d'un « bon témoignage de la conduite » de la troupe ; « Les personnes chez lesquelles les individus qui la composent étaient logés n'ont eu qu'à se louer d'eux. » Quant au répertoire, il est précisé que la troupe « n'a donné que des pièces connues et qui se jouent habituellement sur les théâtres français et sur celui des Variétés<sup>110</sup> ». Le 12, le maire de Châteauroux signale au préfet le départ de la troupe pour Valençay « demain », c'est-à-dire le 13 juillet (en fait le 12, voir *infra*), « d'après les arrangements pris avec M. [d'Arberg,] le gouverneur du château ». S'il ne peut renseigner le préfet sur la conduite politique des individus, il assure toutefois qu'ils n'ont paru s'occuper que de leur « existence matérielle ». La liste avec le signalement, c'est-à-dire la description physique, des membres de la troupe accompagne cette lettre<sup>111</sup>. Formée de 17 personnes, la troupe regroupe 9 « artiste[s] », 7 « artiste[s] dramatique[s] » et une « repasseuse ». Les âges vont de 16 à 62 ans, avec une moyenne de 31,7 (29,9 pour les femmes et 32,9 pour les hommes). Les passeports proviennent en majorité de Châteauroux (10, datés du 12 juillet), tandis que d'autres, plus anciens, ont été délivrés à Versailles, Chaumont, Poitiers, Orléans, Provins et Dunkerque. Ce qui indique un remaniement opéré dans la troupe par l'arrivée en son sein de ces derniers acteurs, rattachés auparavant à d'autres arrondissements théâtraux.

La correspondance entre la préfecture de l'Indre et le maire de Valençay indique que les comédiens, estimés au nombre de 22 ou 23, sont logés chez les habitants et requièrent une « surveillance active » de la part du maire. Dès le début de leur séjour, ils ont déposé leurs passeports à la mairie. Ils sont censés y séjourner un mois, et s'y trouvent encore le 29 juillet 1809<sup>112</sup>.

La plupart de ces acteurs figurent dans la liste des étrangers et voyageurs envoyée au ministre par le préfet le 16 février 1810 : arrivés le 12 à Valençay, ils comptent 14 « artiste[s] dramatique[s] », rejoints le 14 février par une autre artiste dramatique. Les dates de départ de ces 15 acteurs ne sont pas précisées mais dépassent donc celles indiquées sur les états et

<sup>108</sup> BnF, ms. fr. 6596, n° 12, fol. 51, l.a.s. de d'Arberg au duc [de Frioul], grand maréchal du Palais, 13 juillet 1809. D'Amezaga est intendant et premier écuyer des princes espagnols.

<sup>109</sup> La demande du préfet émane sans doute des ministres de l'Intérieur et de la Police générale, à qui il rend compte des renseignements obtenus, favorables aux artistes, par une lettre du 11 juillet (P. J. n° 3.5).

<sup>110</sup> P. J. n° 3.3, 3.4 et 3.6. L'expression « théâtres français » désigne probablement le Théâtre français (aujourd'hui la Comédie française) et son répertoire parlé (tragédie et comédie), plutôt que les théâtres de l'Empire français. Le Théâtre des Variétés, à Paris, est l'un des quatre théâtres « secondaires » maintenus par le décret impérial sur les théâtres du 10 thermidor an XV (29 juillet 1807). Dans l'arrêté du ministre de l'Intérieur portant règlement pour les théâtres du 25 avril 1807, il est précisé que son répertoire est formé de « petites pièces dans le genre grivois, poissard ou villageois, quelquefois mêlées de couplets [...] sur des airs connus » (titre I, art. 3, 2°) (cf. Louis Randonneau, *Collection générale des lois, décrets, arrêtés, sénatus-consultes, avis du Conseil d'Etat et réglemens d'administration, publiés depuis 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1814*, Paris, Imprimerie royale, t. 10, 1819, p. 599).

<sup>111</sup> P. J. n° 3.7 et 3.8.

<sup>112</sup> P. J. n° 3.9-10.

limitées respectivement aux 14 et 18 février. Une lettre déjà citée, datée de Valençay, le 27 février, indique la présence de la troupe à cette date<sup>113</sup>. Dans un rapport du préfet, le 6 mars, il est indiqué qu'au château, l'« on continue d'y jouer la comédie<sup>114</sup> ». Si, nous l'avons vu, une lettre du 24 mai 1810 indique que Martin est à Châteauroux, blessé suite à une tentative d'assassinat et incapable de diriger lui-même son arrondissement, l'une de ses troupes semble être encore présente à Valençay : le 30 mai, jour de la fête du prince Ferdinand<sup>115</sup>, elle donne sa « première représentation » – première depuis le début de leur nouveau séjour – devant les princes, dans l'orangerie où un théâtre a été monté, suivie d'un « petit concert » dans les « petits appartements » des princes.

Le 30 mai dernier, la troupe de comédiens dirigée par le sieur Martin, a eu l'honneur de donner sa première Représentation à LL. AR. Pendant la représentation de *Camille, ou le souterrain*<sup>116</sup>, S. A. le Prince Ferdinand me faisait l'honneur de me dire : « C'est la première fois que je vois l'opéra, nous avons reçu une singulière éducation à Madrid, on ne nous apprenait rien et on ne nous montrait rien, (le tout en haussant les épaules) ». LL. AR. aiment beaucoup le spectacle : la salle est construite dans l'orangerie et les acteurs ne communiquent point avec le château. [...]

Nota. J'oubliais de marquer à Votre Excellence que le 30 mai, après le Spectacle, les acteurs réunis dans les petits appartements de LL. AA., ont donné un petit Concert, dans lequel l'ouverture de *Blaise & Babet*, les 2 c[h]œurs de *Blaise & Babet*<sup>117</sup> et le quatuor de *Ma tante Aurore*<sup>118</sup>, ont été chantés<sup>119</sup>.

Il paraît étonnant que, présente le 12 février, la troupe de Martin ne se produise pour la première fois, devant les princes, que le 30 mai. Il faut certainement comprendre que la troupe n'aura jusqu'alors pas donné l'opéra, mais seulement la comédie, ou bien qu'elle se soit absentée ou ait été renouvelée entre temps. La venue de l'acteur Fleury au château doit être située peu après cette première représentation d'opéra du 30 mai. Fleury assiste dans l'orangerie, en soirée, à une représentation de *Gulistan* et du *Tonnelier*, opéras donnés par des « acteurs de la ville de Bourges », certainement ceux de la troupe de Martin<sup>120</sup>.

La nomination de Martin à la direction du 12<sup>e</sup> arrondissement théâtral, en avril 1810, intervient donc pendant son séjour au château. L'arrivée à Valençay d'un directeur de spectacles de Paris, Henri Dupont, le 5 juillet suivant, indique sans doute que Martin aura quitté les lieux<sup>121</sup>. Ce pourrait être la troupe de Dupont et non celle de Martin qui donne le 25

<sup>113</sup> P. J. n° 4.2-3. Pour la lettre du préfet du 27 février, voir note 91.

<sup>114</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543.

<sup>115</sup> Ce qu'aucune source, cependant, ne mentionne. Sur cette fête, voir p. 37.

<sup>116</sup> Voir note 49.

<sup>117</sup> *Blaize et Babet, ou la Suite des Trois Fermiers*, comédie mêlée d'ariettes en 2 actes, livret de J.-M. Boutet de Monvel, musique de Nicolas Dezède, créée à l'Opéra-Comique en 1783. L'édition parisienne de la partition, en 1784 chez Verdun, Gaspard et Desroulede, comprend plusieurs chœurs portant l'indication gravée « Chœur » : deux à la fin de l'Acte I, scène XII (« Que chacun de nous s'empresse à r'cevoir not' bon seigneur ») et « Je vous r'mercions not' bon seigneur ») et à la fin de l'Acte II, scène 13 (« Oui Messieurs quans j'vous verrons », p. 167-178). L'Acte II comporte plusieurs passages avec chœurs, mais qui n'en portent pas l'indication. On peut donc penser que les deux chœurs sont : i. ceux, successifs, de la fin de l'Acte I ; 2. celui de la fin de l'opéra.

<sup>118</sup> *Ma Tante Aurore, ou le Roman impromptu*, opéra-comique en 3 (ou 2) actes, livret de Ch. de Longchamps, musique de François-Adrien Boieldieu, créée au Théâtre Feydeau en 1803. Un exemplaire manuscrit du rôle d'Aurore de Germond est conservé aux Arch. dép. Indre, 66 J 135. D'après le livret (éd. Barba, 1803), un « Quatuor vocal » figure dans l'Acte I, scène 3 (Julie, Marton, Valsain, Frontin, « Toi par qui l'on fait des romans »), et un autre, plus développé, dans l'acte III, scène 6 (Valsain, Aurore, Georges et Frontin, « Ah ! l'adroit menteur / Au fond de mon cœur / Ah ! dans votre cœur »). Mais l'Acte III avait été coupé suite à la première représentation, où il avait été sifflé, et seul le quatuor de l'Acte I a été publié avant 1810 (édité en 1802 et en 1803 à Paris, Au magasin de musique de Cherubini, Méhul, Kreutzer, Rode, N. Isouard et Boieldieu).

<sup>119</sup> BnF, ms. fr. 6596, voir note 53.

<sup>120</sup> P. J. n° 4.6. Né en 1750, Fleury écrit être âgé de soixante ans lors de sa venue au château. Sur la troupe lyrique de Martin, datée de Bourges le 23 juin 1811 et dont Garçin père est régisseur, voir P. J. n° 5.1 et note 101. Sur *Gulistan* et *Le Tonnelier*, voir notes 54 et 55.

<sup>121</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543. S'agit-il du Dupont qui, en juillet 1816, dirige les artistes qui occupent la salle de spectacles d'Angoulême (cf. <https://therepsicore.msh.uca.fr/content/dupont>) ?

août 1810, pour la fête de l'impératrice, une représentation d'*Aline, reine de Golconde*<sup>122</sup> et du *Nouveau Don Quichotte*<sup>123</sup>. Ces deux opéras figurent cependant aux répertoires de la troupe auxiliaire et de celle des artistes lyriques dirigées par Martin, en 1812, lesquelles seront peut-être revenues les donner au château<sup>124</sup>.

Les princes engagèrent Martin à revenir à la fin de novembre 1810 : une lettre d'Amezaga à d'Arberg nous apprend que « Le directeur de spectacle, Martin, a écrit qu'en conformité de la promesse des princes, il désiroit savoir si à la fin de ce mois ou au commencement de l'autre il viendrait avec sa troupe : ont [sic] les a conseillé de ne pas le recevoir, et ainsi ils m'ont ordonné de lui répondre de ne pas venir<sup>125</sup>. »

Acteurs présents à Valençay en juillet 1809 et février 1810 (voir P. J. n° 3.8, 4.2 et 4.3)

1809		1810	
noms	prénoms	noms	prénoms
Bruillon	Jean Pierre	Brouillon	Jean Pierre
Baudouin	Jacques Auguste	Beudoin	Jacques Auguste
Mathieu	Louis François	Matelin	Louis François
Noel	Charles		
Lelong	Jacques Simon		
Mossaut	Adélaïde Catherine	Massun	Adélaïde Catherine Marie
Fallet	Charlotte (repasseuse)		
Anquetin	Joséphine	dame Anquelin	Joséphine, épouse de Martin
Veuve Brouillon		Veuve Brouillon	
Prevost né[e] Bellier	[Marie]	dame Prevost, [née] Bellier	Marie
Casseneuve	Joseph Marie Jean	Caseneuve	Joseph Marie Jean
Mortier, femme Allard	Victoire Constance	Mortier	Victoire Constance
Fournier, femme Marchand	Marie Antoinette	Fournier, femme Marchand	Marie Antoinette
Prevost	Jean Joseph	Prevost	Jean Baptiste
Marsy, et son épouse	Antoine Jacques	Marsy	Antoine Jacques
[Marsy]	[Mme Antoine Jacques]		
Lucas, dit Dorval	Pierre	Lucas, dit Dorval	Pierre
Vatelle	Gabriel Mathieu	Vatelle	Gabriel Mathieu
		Boucher	Louis Martin Marie

## Les musiciens

Nous sommes peu renseignés sur les musiciens qui se joignent aux troupes d'acteurs présentes à Valençay ou qui jouent à l'occasion des fêtes et cérémonies impériales et familiales. Le croisement des sources permet rarement d'établir leur identité. À côté des musiciens de passage, d'autres sont engagés par les princes pour s'occuper de leurs pianos et pour remplir les fonctions de maîtres de musique. En complément des données établies sur ces musiciens

<sup>122</sup> *Aline, reine de Golconde*, opéra en 3 actes, livret de Jean-Baptiste-Charles Vial et Edmond de Favières, musique de Henri-Montan Berton, créé à l'Opéra-Comique en 1803.

<sup>123</sup> *Le Nouveau Don Quichotte*, opéra en 2 actes, livret de Boissel, musique de Stanislas Champein, créé au Théâtre des Tuileries en 1789.

<sup>124</sup> P. J. n° 6.3 et 6.5. Sur cette fête, voir p. 35.

<sup>125</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6516, lettre d'Amezaga au « comte » d'Arberg, 29 novembre 1810. La lettre continue ainsi : « Depuis longtemps que j'avois entendu les intrigants parler sur ce ton, disant que les princes devoient épargner, je l'ai insinué au gouverneur et tout s'est vérifié comme je l'avois prévu, car [l'abbé] Gaillard [aumônier des princes] veut que les princes économisent et qu'ils s'occupent des choses plus importantes ». Ce qui indiquerait que la troupe de Martin était engagée et rétribuée par les princes.

dans le n° 2 des *Cahiers de Valençay*, nos recherches récentes ont permis de mettre à jour plusieurs sources relatives à deux d'entre eux, le guitariste Castro, présent à Valençay auprès des princes entre août et décembre 1808, et Jacques Meideck, qui séjourne au château en 1812<sup>126</sup>.

Une note « confidentielle » du 25 novembre 1808, qui émane sans doute du ministre Fouché et est adressée au préfet de l'Indre, donne connaissance de renseignements

très désavantageux [reçus] sur les sieurs Montenegro valet de chambre, et de Castro, musicien, attachés aux princes Espagnols qui se trouvent maintenant à Valençay. J'ai fait inviter les princes à éloigner de leurs personnes ces deux individus ; [...] le premier devra se retirer en surveillance dans une ville à son choix mais à 60 lieues de Paris et des frontières et le second venir à Paris où il sera sous la surveillance de la Police. Prenez de suite, de concert avec la Gendarmerie, les mesures nécessaires pour que ces deux étrangers ne puissent échapper, et entendez-vous avec les princes pour l'exécution des ordres que je vous donne à leur sujet. Vous aurez soin de me rendre compte de tout ce qui aura été fait<sup>127</sup>.

Le 1<sup>er</sup> décembre, le préfet rend compte de la situation au « conseiller d'État chargé du 1<sup>er</sup> arrondissement de la police générale », Réal :

Valençay, le 1<sup>er</sup> décembre 1808 [...] Je suis venu ici le 29 de novembre pour l'exécution des ordres de Son Excellence le sénateur ministre [Fouché] sur l'éloignement des sieurs Montenegro et de Castro qui sont partis ce matin accompagnés d'un gendarme le premier pour Nevers et le second pour Paris. [...] Le sieur Angelo Argenti romain et graveur que vous avez recommandé à la surveillance de la police locale est parti ce matin pour Paris avec le sieur de Castro<sup>128</sup>.

Le 6 décembre, le préfet précise au même que

dans mon rapport [...] sur l'envoi à Nevers du sieur de Montenegro valet de chambre d'honneur du prince des Asturies et à Paris du sieur de Castro musicien, je lui ai dit que ce dernier était considéré comme espion de M. d'Arberg et cette opinion paraît générale. On a en conséquence partagé dans le public l'étonnement de M. d'Arberg sur la mesure prise à son égard. On [a] aussi généralement plaint le sieur de Montenegro qu'on voyait paisible et prudent. On attribue ces mesures à des demandes de M. le chanoine Escoquitze qui est à Paris et qu'on dit avoir des sujets personnels de mécontentement contre ces deux individus<sup>129</sup>.

Des notes de 1812, émanant des bureaux de la police générale, précisent les faits qui sont reprochés à Montenegro. La minute d'une lettre adressée par la division de la Sûreté au « préfet de Police », le 19 août 1812, signale que « Cet étranger, valet de chambre d'honneur du prince des Asturies, [...] avait été éloigné de Valençay, comme soupçonné d'avoir pris part à une correspondance suspecte<sup>130</sup> ». Réal note une réponse sur une lettre du 23 juillet 1812 qui lui est adressée par le préfet de la Nièvre : « La 1<sup>re</sup> division [de police générale] n'a pas eu connaissance des motifs qui ont fait éloigner M. de Montenegro de Valençay. Elle sait cependant qu'il lui était adressé de Madrid des lettres dans un mauvais esprit. Mais il n'a pas été reconnu qu'il eut provoqué cette correspondance qui fut interceptée<sup>131</sup>. »

Lors d'une perquisition menée chez Montenegro à Nevers, le 16 janvier 1809, trois lettres qui lui sont adressées par Mme Castro, qui signe « F<sup>te</sup> Castro », furent saisies<sup>132</sup>. La première,

<sup>126</sup> Sur la présence de Castro, voir H. Audéon, « La musique au château de Valençay... » *art. cit.*, p. 21-23. Et *ibid.*, p. 12-18, pour celle de Meideck.

<sup>127</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514. Une autre note, de la même main, est adressée le même jour au duc de San Carlos.

<sup>128</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543. Sur la lettre, le conseiller d'État Réal note : « je n'ai entendu parler ni de M. Montenegro, ni de M. de Castro ; ni d'aucun ordre donné pour envoyer l'un à Nevers et l'autre à Paris ».

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> *Ibid.* Montenegro réside alors à Nevers et désire se rendre à Paris, où il passe un mois avant de revenir à Nevers le 20 août 1812.

<sup>132</sup> *Ibid.*, procès-verbal de la perquisition, rédigé par Berthet, membre du conseil de préfecture de la Nièvre. Les lettres furent numérotées « par 6, 7 et 8 » par ce dernier.

datée de Paris, le 14 décembre [1808] (n° 7), signale que « Monsieur Castro est à la maison il a lu votre épître, et il me charge de vous réitérer l'assurance de son amitié. Il est arrivé ici le trois. Il a été mis en prison jusqu'au dix, il a été un peu indisposé, mais cela va mieux. Mon Angelina est aussi très bien portante. Sa vaccine a réussie le mieux du monde. » Dans une autre lettre (n° 6), datée du 23 décembre 1808 ou de peu postérieure<sup>133</sup>, Mme Castro conseille à Monténégro de s'occuper de la peinture et nous faire votre portrait ». Elle lui propose de lui envoyer un assortiment de couleurs s'il n'en a pas, de même que des pinceaux et une palette en ivoire : « c'est de celle-là seulement que les peintres en miniature se servent car le verre n'est pas bon en ce que le poli empêchent [sic] de prendre les couleurs et qu'ils offrent trop de difficultés à les délayer ». Elle-même dit s'occuper « beaucoup de la peinture » et de « portraits de ma façon ». Elle déclare que son « frère, que vous connaissez par ses ouvrages et qui désire vivement vous connaître aussi vous engage à faire tout vos efforts pour venir à Paris. Je le voudrais de tout mon cœur. Aussi bien que Castro dont je joins ici une lettre<sup>134</sup>. » Elle donne des nouvelles de « mon Angelina », sans doute sa fille, qui « se porte assez bien » et le remercie « de l'intérêt que vous prenez à elle ». Elle termine en donnant son adresse, rue de Provence n° 14, à Paris. La lettre du 7 janvier 1809 (n° 8), qui débute par « Amado amigo », confirme une certaine affection entre les deux correspondants. Mme Castro parle à nouveau de son frère, sans doute peintre : « J'ai fait part de votre lettre à mon frère, il vous offre une grande étude qu'il est en train de faire, il vous l'enverra pour la copier, et vous la cèdera si vous voulez vous l'approprier ». Elle lui prépare une palette « avec un modèle où est écrit le nom de toutes les couleurs », et termine par quelques mots en espagnol, pour prouver « tout le plaisir que j'aurais de vous écrire dans votre langue ».

En janvier 1810, le ministre Fouché reçoit du ministre de la police en Espagne, don Pablo Arribas, une lettre dénonçant don « Salvador Castro de Gistao » comme marié à doña « Catalina Ruiz de la Toxxe [ou Torre] », qui réside à Madrid et réclame que son mari revienne avec leurs deux fils. Parti « pour Paris il y a quelque temps », il y a « mené une vie scandaleuse » et s'est « remarié laissant à des mains mercenaires le soin d'élever ses deux enfants, et dans le plus grand abandon sa femme légitime ». Castro, qu'une note signale comme « inconnu », alors qu'il est censé avoir été surveillé depuis son départ de Valençay et son emprisonnement à Paris jusqu'au 10 janvier 1809, est entendu en février 1810. Dans le rapport du 16 de ce mois, il est dit qu'aucun Castro n'est arrivé à Paris depuis quelques temps « mais qu'un sieur Salvador Castro, professeur de musique, demeure rue de Provence N° 14 », lequel a déclaré être à Paris « depuis 10 ans environ, où il donne depuis ce temps des leçons de musique ». Il s'occupe d'un journal de musique qu'il va publier incessamment et demande à être autorisé à se rendre à Chartres pour s'entretenir de son journal<sup>135</sup>.

<sup>133</sup> Dans un post-scriptum, Mme Castro demande à Monténégro s'il a bien reçu des chemises, sans quoi il peut écrire « au payeur de Valençay [:] c'est à lui que M. Castro les a fait remettre / le 23 décembre 1808 ». Le changement de ligne ne permet pas de savoir si la date termine la phrase qui précède ou bien si elle date la lettre.

<sup>134</sup> Non retrouvée. Le coin inférieur droit de la dernière page de la lettre a été découpé. Dans une lettre du 18 août 1810, Monténégro écrit qu'il souhaite prendre à Paris « des leçons de bons maîtres » en peinture. Le 24 septembre, le préfet de l'Indre indique qu'il veut aller à Paris « pour s'y perfectionner dans l'art de la peinture qu'il exerce comme amateur ». Le préfet de la Nièvre signale aussi cette raison dans une lettre du 20 août 1810.

<sup>135</sup> P. J. n° 7.1-3. Castro indique vouloir rencontrer à Chartres « M. de Lostange », sans doute le père de Mlle Charlotte de Lostanges à qui il dédie deux œuvres pour guitare dans les n° 7 et 9 de son *Journal de musique étrangère* (BnF, département de la Musique, Vm7 2383).



En 1812, Jacques Meideck séjourne au château du 19 au 21 janvier (nommé « Amedeck<sup>136</sup> »), puis du 20 au 21 mars<sup>137</sup>. Il s'occupe alors certainement des pianos et peut-être aussi de donner des leçons ou de jouer pour les princes, en qualité de maître de musique. Un « État de la caisse au 1<sup>er</sup> janvier 1811 », dans les dépenses « communes » des caisses des princes Ferdinand, Charles et Antoine, indique en effet une « Omission du mois dernier à l'article Meidek », d'un montant de 12 fr. : il s'agit d'une dépense commune, au mois de décembre 1810, de 60 fr. payés à « Meidek, pour avoir accordé les Pianos<sup>138</sup> ». L'accord d'un piano lui étant payé 18 livres en 1806 et 1807, le total de 72 fr. indique donc la présence de quatre pianos auprès des princes et de leur cour en décembre 1810.

Les passeports délivrés, d'après les listes conservées déjà citées, signalent le passage de plusieurs musiciens à Valençay entre 1808 et 1812 (en dehors de ceux qui accompagnent des troupes d'artistes d'agilité ambulantes, cités *infra*). Jacques Chlim, musicien de Blois, arrive le 23 mars 1809. Il s'agit sans doute du « sieur Chlim, chef de musique » qui reçoit 24 fr. en septembre 1808 à l'occasion du passage de Napoléon à Blois, le 13 août, et du « Chlim, musicien », payé 16,50 fr. pour des répétitions mentionnées dans un état de la dépense faite à l'occasion du même passage<sup>139</sup>.

Le 19 septembre 1809, Antoine Espitalier, joueur d'orgue de « Meronne » (Meyronne, dans le Lot<sup>140</sup>), arrive à Valençay, accompagné d'Élisabeth et de Joseph Pons, musiciens résidant habituellement à Paris. Il pourrait s'agir du Joseph Pons, dit Beauval, époux de la chanteuse Augusta Rey, membres de la troupe du spectacle français à Cadix entre 1770 et 1773<sup>141</sup>. Aucun orgue n'est cependant connu à Valençay avant celui construit vraisemblablement par Pierre-François Dallery en 1821 pour la chapelle de la maison de charité<sup>142</sup>.

Le 8 décembre 1810, Jean-Joseph Boulanger, chanteur de Paris, arrive à Valençay et repart le 9. Nous ne savons pas s'il a pu se produire au château, ni si la venue de Meideck, déjà évoquée, pour accorder les pianos des princes ce même mois est liée à ce séjour.

Le 31 décembre 1810, le musicien Charles Bochsa (ill. 3), de Paris, arrive à Valençay accompagné de Joseph Becquet, musicien également qui déclare résider habituellement à Belle-Île-en-Mer<sup>143</sup>. Ce dernier s'était produit le 11 mai dans la salle de la mairie de Sens, se présentant comme « premier basson de leurs altesses les princes d'Espagne<sup>144</sup> ». Le 3 janvier 1811, Berthémy adresse un rapport sur Becquet, « se disant musicien démissionnaire de la garde impériale », et Charles Bochsa, « se disant élève du Conservatoire », arrivés à Valençay le 31 décembre « dans l'espoir de faire de la musique devant LL. AA. RR. » Berthémy explique que le jeune Bochsa lui a été recommandé par « un camarade de classes, M. Dijon, employé au Trésor

<sup>136</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6519.

<sup>137</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543.

<sup>138</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6516. Sur Jacques Meideck et sur les pianos achetés par les princes d'Espagne, voir H. Audéon, « La musique au château de Valençay... », *art. cit.*, p. 9-18.

<sup>139</sup> Pierre Dufay, « Napoléon en Loir-et-Cher », *Mémoires de la Société des sciences & lettres de Loir-et-Cher*, vol. 19 (1909), p. 209 et 216.

<sup>140</sup> Le lieu de son domicile habituel est cependant laissé en blanc dans le tableau envoyé par le préfet.

<sup>141</sup> Didier Ozanam, « Le Théâtre français de Cadix au XVIII<sup>e</sup> siècle (1769-1779) », dans *Mélanges de la Casa Velásquez*, t. 10 (1974), p. 230 et 231.

<sup>142</sup> H. Audéon, « La musique au château de Valençay... », *art. cit.*, p. 24, note 84. Voir aussi *Les Cahiers de Valençay*, n° 8, à paraître.

<sup>143</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543, mouvement des étrangers et voyageurs à Valençay entre le 28 décembre 1810 et le 2 janvier 1811.

<sup>144</sup> Voir <https://therepsicore.msh.uca.fr/content/becquet>.

public ; mais dont je puis garantir le bon esprit & son attachement au Gouvernement ; de sorte que sa recommandation n'a pu avoir d'autre but que d'être utile au sieur Bochsa qu'il croit probablement susceptible de prudence ». N'ayant pas été demandés par les princes, ces derniers auraient « fait écrire au sieur Becquet de ne point venir ». Suite à des rapports qu'il reçoit sur les deux musiciens, Berthémy fait retirer de la poste deux lettres qu'il adresse au ministre. « La lettre sans signature est certainement du sieur Bochsa », l'autre est signée de Becquet. « Je ne sais pas ce que M. d'Amezaga a pu répondre à ces deux musiciens ; mais, à mon égard, loin d'avoir fait espérer au sieur Bochsa une indemnité de la part des princes, je lui ai positivement dit qu'il avait fait une école en se mettant en route sans être mandé et que probablement il en serait pour les frais. » Berthémy nous apprend que « Bochsa est parti aujourd'hui [3 janvier] pour Paris où il doit arriver le 5. Ledit Becquet part demain et doit s'arrêter à Orléans si on ne lui envoie point de l'argent pour son voyage de Paris<sup>145</sup>. »



Ill. 3. Robert-Nicolas-Charles Bochsa – Lithographie de Fritz Kriehuber, 1842 (BnF, département Musique, Est. Bochsa 001 – source : gallica.fr)

Les deux lettres sont conservées avec le rapport. Celle de Becquet est adressée à « Madame Rôse, rue du Chantre N° 10 près du Palais Royal pour remêtrer à Mlle Marguerite Françoise, à Paris ». Datée de Valençay, le 1<sup>er</sup> janvier 1811, Becquet signale son arrivée « hier matin, très fatigué du froid et de la voiture du courrier ». S'adressant à sa « bonne et tendre amie », il fait « des vœux pour [leur] bonheur, au renouvellement de cet[te] année » et l'assure de son amour. « J'ai vu à peu près toutes les personnes de ma connaissance depuis mon arrivée. » Il espère pouvoir la rejoindre « avant huit jours ». « Nous devons paraître aujourd'hui devant LL. AA. RR. mais il y a beaucoup de changement dans ce pays pour eux : ils ont perdu leur gaité, et je crois que cela nous deviendra moins avantageux qu'en tout[e] autre circonstance ». « J'ai vu M. Henry [concierge au château]. Il m'engage beaucoup à passer l'hiver ici, mais loin de toi je ne puis vivre heureux<sup>146</sup>. » Ce qui tend à indiquer qu'il dut déjà séjourner à Valençay, y rencontrer les princes et s'être produit devant eux.

<sup>145</sup> P. J. n° 8.1.

<sup>146</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6516.

La lettre de Bochsa est adressée à « Madame de Montalembert, rue Ceruti n° 36 » à Paris<sup>147</sup>. Il s'agit de la comtesse Marie-Joséphine de Comarieu de Montalembert (1751<sup>148</sup>-1832), épouse de Marc-René de Montalembert (1714-1800) qui avait écrit pour elle quelques livrets mis en musique et représentés sur le théâtre de l'hôtel de Montalembert, en 1784 et 1786. Elle avait publié à Londres, en 1794, un recueil de six sonates pour le clavecin ou le piano-forté et, en 1798, un roman, *Élise Duménil*, publié également à Paris en 1800. Isabey a peint son portrait en 1790, conservé au Musée du Louvre<sup>149</sup>. Charles Bochsa (1789-1856), premier prix d'harmonie du Conservatoire et harpiste de la musique impériale en 1812, épouse cette même année 1812 la nièce de Madame de Genlis, Georgette Ducrest<sup>150</sup>, qu'il abandonne en 1817 pour fuir en Angleterre, étant condamné à Paris pour usage de faux<sup>151</sup>. Jusqu'à présent, sa liaison avec celle qu'il nomme « ma Rose » n'était pas connue. Peut-être Bochsa rencontra-t-il Mme de Montalembert à Bordeaux, où il réside avec sa famille vers 1805-1806, ou bien à Paris, où il étudie au Conservatoire à partir de 1806.

La « forte somme » de la part des princes que Berthémy fait espérer à Bochsa, évoquée à la fin de la lettre de ce dernier, intrigue fort : une note sur le rapport indique qu'« Il faudrait prier M. d'Amezaga, dont on a ici l'adresse [rue de Rivoli N° 6, hôtel du Carrousel] de se rendre à mon bureau où Son Excellence m'a chargé d'avoir l'honneur de l'entretenir. Demain de 11 heures à midi. Cette forte somme est bien singulière ». La lettre de Bochsa peint le climat d'isolement, de tristesse et de terreur qui règne sur le château, alors plongé dans le froid et sous la neige.

Si Bochsa déclare dans sa lettre que les princes sont privés de musique par ordre secret de l'empereur<sup>152</sup>, un rapport du gouverneur Reiset du 1<sup>er</sup> septembre 1811 indique que, depuis, la situation s'est rétablie : « Demain deux, il y aura concert au château, deux musiciens de Châteauroux et deux de Blois sont invités<sup>153</sup> ». Parmi les musiciens de Blois déjà venus à

<sup>147</sup> P. J. n° 8.2. *L'Almanach du commerce de Paris*, Paris, J. de La Tynna, pour l'année 1811, p. 382, indique « Montalembert (Veuve) » demeurant au 36, rue Cérutti à Paris, dans la « Liste de non-commerçans », c'est-à-dire des « principaux habitans de Paris qui n'exercent aucun commerce » (p. 353).

<sup>148</sup> Nous avons retrouvé l'acte du baptême de Marie de Comarieu, paroisse Saint-André de Bordeaux, le 19 avril 1751 (Archives de Bordeaux métropole, registre Bordeaux GG 102/1) : « Du lundy 19<sup>e</sup> avril 1751 / A été baptisée Marie fille légitime de Messire Pierre de Comarieu chevalier, conseiller du Roy et son procureur general, au bureau des finances de Guienne et de dame Marie Dumas, paroisse St. Projet. Parreïn Messire Fabien de Comarieu oncle paternel. Marreïne demoiselle Marie Crozihlac Faurés / naquis hyer au soir a cinq heures / et à leur place Martin Boustingorry et Jeanne Rapeau tante maternelle de la baptisée / [signé :] Comarieu Pere, Dumat / Martin Boustingorry, Janne Rapaut ».

<sup>149</sup> N° d'inventaire : RF 5048, Recto.

<sup>150</sup> Dans ses *Mémoires sur l'impératrice Joséphine, ses contemporains, la cour de Navarre et de la Malmaison*, t. 2, Bruxelles, H. Tarlier, 1828, p. 78-79, G. Ducrest évoque le séjour des princes à Valençay : Napoléon aurait été irrité d'une demande du prince des Asturies « d'une épouse de sa famille », ce qui aurait provoqué cette remarque : « qu'il reste à jouer des proverbes chez Talleyrand à Valençay ; qu'il s'amuse, moi je donnerai à son peuple un roi qui saura régner ». En note, elle ajoute : « Madame de Talleyrand mit tous ses soins à rendre le séjour de Valençay agréable aux princes d'Espagne ; elle y parvint, puisque, peu occupés de l'affreuse position d'une malheureuse patrie [...], LL. AA. passaient leur vie dans les plaisirs et les fêtes. Cette conduite détruisit l'intérêt qu'inspirait leur malheur. C'était une politique très-fine que de les entraîner ainsi à suivre une marche opposée à celle dictée par leur position. Madame de Talleyrand ne s'en rendit pas coupable ; elle suivit les mouvemens d'un bon cœur, en tâchant d'adoucir de grandes infortunes, et elle outrepassa, je pense, dans cette circonstance, les desirs de ceux qui l'entouraient. Un ordre de Napoléon força la princesse de Talleyrand à s'éloigner de Valençay. Elle emporta les regrets de ses nobles prisonniers, qui, pour lui témoigner leur reconnaissance, la prièrent d'accepter ce qu'ils avaient de plus précieux : leurs livres de prières ! »

<sup>151</sup> Il est condamné à douze ans de travaux forcés, « flétri des lettres T. F. », c'est-à-dire marqué au fer comme traître et félon, et à quatre mille francs d'amende. Le compte rendu du procès de la Cour d'assises de Paris du 17 février 1818 est publié dans le *Moniteur universel*, n° 50 (19 février 1818), p. 223.

<sup>152</sup> La privation de musique signalée par Bochsa est évoquée dans une lettre du 1<sup>er</sup> février 1811 adressée au duc de Rovigo, ministre de la Police, par d'Amezaga : « J'ai entretenu à LL. AA. RR. de ce que Votre Excellence désireroit qu'ils louassent la terre, sur les spectacles et autres amusemens : je leur ai dit aussi que Votre Excellence désireroit qu'ils louassent la terre, en leur exposant que leur sera payé celle qu'il habite et qu'il n'est pas régulier que S. M. I. et R. leur parle d'une affaire de si petite importance quand elle a de plus sérieuses qui l'occupent. » (Arch. nat., F<sup>7</sup> 6516). Elle fait suite à la demande d'épargne adressée aux princes par d'Amezaga en novembre 1810, voir note 125.

<sup>153</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514.

Valençay figurent, outre Jacques Chlim, Joseph Andrez et le flûtiste Amaury<sup>154</sup>. Ceux de Châteauroux sont probablement Jacques Meideck et Jérôme Ferrary qui, en 1814, sont signalés comme étant maîtres de musique des princes et obtiennent des passeports pour suivre avec leurs familles les princes en Espagne<sup>155</sup>.

Bien qu'il ne semble pas s'être rendu à Valençay, un autre musicien important, Jean-Baptiste Métoyen, ancien bassoniste de la Chapelle royale à Versailles, a certainement été joué au château. Une partition autographe de son *Chœurs [sic] de Guerriers à la Gloire de Sa Majesté l'Empereur Napoléon* a appartenu à la bibliothèque de Valençay. Passé en vente publique à New York, en 1921<sup>156</sup>, l'exemplaire est relié en maroquin rouge et porte l'ex-libris de Talleyrand, avec la mention « Bibliothèque du Château de Valençay ». Il comporte l'indication, p. 27, « dessiné par l'auteur dans sa 75<sup>e</sup> année<sup>157</sup> ». En frontispice est gravé en couleur un portrait de Napoléon par Bourgeois, d'après la médaille d'Auguste<sup>158</sup>. Le manuscrit a donc été réalisé par Métoyen en 1807-1808. La collection de ses œuvres autographes, conservée en quinze volumes au département de la Musique de la Bibliothèque nationale de France, renferme une copie d'un *Chœur de guerriers* pour quatre voix, flûtes, hautbois et clarinettes, deux cors, violons I et II, alto, basse et timbales<sup>159</sup>. Intitulé *Au temple du Dieu Mars, chœur de guerriers, avec symphonie militaire à la gloire de l'Empereur Napoléon*, Métoyen note qu'il a été composé en juin 1806, « à la gloire d'un souverain<sup>160</sup> ». L'œuvre aura sans doute été donnée à Valençay dans le cadre des festivités pour la fête de l'Empereur, le 15 août 1810<sup>161</sup>.

<sup>154</sup> Nous avons retrouvé l'acte du décès de Joseph-Gaspard-Benoît Andrez, né en 1754 à Liège, « musicien facteur » présent au château en 1804. Il meurt âgé de 84 ans le 12 novembre 1837 à Blois, grande rue. Qualifié de rentier, ses parents sont nommés : Benoît Andrez et son épouse Catherine Chapeauville, tous deux décédés. Les témoins, voisins du décédé, sont horloger (François Victor Dary) et orfèvre (Victor Augustin Fillion) (Arch. dép. Loir-et-Cher, 5MI18/ R91). Sur Amaury, voir note 26.

<sup>155</sup> H. Audéon, « La musique au château de Valençay... », *art. cit.*, p. 15. Il pourrait aussi s'agir de Anne-Rosalie Lyfnès, épouse de Meideck et pianiste, ou du violoniste Pierre Bonnin, qui meurt le 27 novembre 1812 (*ibid.*, p. 13-15).

<sup>156</sup> *The notable collection of Mr. R. Sidney G. Reilly of New York and London. Literary, artistic and historical properties illustrative of the life of Napoleon Bonaparte*, catalogue de la vente publique de New York, 4 et 5 mai 1921, New York, American Art Association, 1921, lot n° 745.

<sup>157</sup> Nous traduisons. Métoyen est né le 28 juillet 1733, voir Hervé Audéon et Cécile Davy-Rigaux, « Jean-Baptiste Métoyen (1733-1822). Parcours et œuvre d'un musicien de la Chapelle royale, de l'Ancien Régime au début de la Restauration », *Revue de musicologie*, t. 94 (2008, n° 2), p. 348. La description du catalogue de vente de 1921 précise que le manuscrit fait 53 pages in-8°, avec 13 à 15 portées par page et paroles pour les quatre voix.

<sup>158</sup> Peut-être s'agit-il de celle de H. Auguste représentant « Bonaparte Premier Consul de la République française » en buste, offerte par la ville de Lille le 9 avril 1803, reproduite dans [Auguste-Louis Millin], *Medallic history of Napoleon. A collection of all the medals, coins, and jetons, relating to his actions and reign. From the year 1796 to 1815*, Londres, chez l'éditeur, 1819, n° 73, planche XXIX et décrite p. 28.

<sup>159</sup> Vol. 6 des œuvres de Métoyen, BnF, Musique, Rés. Ms. 7707. Métoyen y indique l'existence d'une autre partition complète de l'œuvre, p. [2] : « Les parties de flûtes, hautbois et clarinettes sont dans la Grande Partition », qui pourrait être celle destinée à Valençay. L'œuvre occupe les p. [1] à [32]. Les paroles sont : « Au Temple du Dieu Mars, déposons nos drapeaux, / Napoléon l'ouvrit à la voix de la gloire, / Napoléon le ferme au nom de la victoire, / Napoléon pour nous a conquis le repos. » Toutes les occurrences de Napoléon ont été rayées au crayon dans tout le volume.

<sup>160</sup> Dans la table du vol. 13 de ses œuvres, BnF, Musique, Rés. Ms. 7712.

<sup>161</sup> Voir p. 34-35. Le vol. 7 (BnF, Musique, Rés. Ms. 7708) renferme un autre chœur « A la gloire de l'Empereur », intitulé *Victoire à la France, chœur de triomphe*. Les vol. 4 et 12 comportent un *Te Deum* qui mêle des motifs militaires et d'église, « fait pour la paix de 1805 » pour voix solistes, chœurs, bassons, violoncelles, contrebasses et trombones obligés, suivi de *La Bataille d'Austerlitz* « pour servir de ritournelle au *Domine salvum fac Imperatorem* » et qui, au même effectif que précédemment, joint le tambour et le canon. Ce *Te Deum*, « souvent exécuté à Saint-Eustache » à Paris, est refait vers 1810-1813 « avec harmonie de flutes, clarinettes, cors, trombones, bassons, violoncelles, contrebasses, timbales, tous instruments obligés ». Il est suivi d'un *Domine salvum* sur une marche militaire, pour le même effectif moins les « cors ou trompette[s] » (BnF, Musique, Rés. Ms. 8698), refait lui aussi à partir d'une version initiale à grand chœur avec accompagnement de l'orgue du vol. 10 (BnF, Musique, Rés. Ms. 7710 (2)) et dont le vol. 12 précise qu'il « est souvent exécuté à Saint-Eustache ». Comme le *Chœur de guerriers*, ces œuvres pourraient aussi avoir été exécutées à Valençay.

## Autres spectacles

Les passeports et les rapports des gouverneurs du château conservent les traces du passage de quelques artistes aux spécialités variées. Ainsi le 21 février 1809, une troupe d'artistes arrive à Valençay. Elle se compose de deux artistes d'agilité originaires de Château-du-Loir, Joseph Meunier et Thérèse Perrier, de deux « sauteurs » (l'un ambulante, Pierre Bernard, et l'autre de Romorantin, Jean-Jacques-Louis Chapié) et d'un musicien originaire de Clermont, Jean-Antoine Philibert<sup>162</sup>. Quelques semaines plus tard, le 6 mars 1809, c'est le tour d'un artiste, Joseph-François Bertrand, et d'un autre sauteur, du même nom, tous deux originaires de Cateau<sup>163</sup>. Avant le 14 mars ont aussi lieu au château deux représentations par un escamoteur venu de Blois qui semble être le physicien Louis Cotte-Connus, arrivé à Valençay le 5 mars (voir *infra*)<sup>164</sup>. Le 11 septembre 1809, une autre troupe d'artistes ambulants fait son entrée à Valençay. Placée sous la direction de Jean-Baptiste Robba ou Robbas, elle compte quatre artistes ou danseurs de cordes, un musicien et un artificier et voltigeur. Son séjour donna lieu à quelques complications puisque l'un de ses membres, le dénommé Mark Hank Duval, artificier et voltigeur et ancien marin déserteur, eut maille à partir avec la police. Arrêté à Valençay pour défaut de passeport, il fut détenu plusieurs mois durant à Châteauroux. On sait grâce aux interrogatoires du sieur Duval que la troupe possédait huit chevaux, dont quatre « petits » étaient destinés aux exercices<sup>165</sup>. Un autre artiste d'agilité, Hubert-François Mennequier, originaire de Paris, arrive à Valençay le 27 juillet 1810<sup>166</sup>. En août 1812, les princes assistent à trois représentations d'un spectacle de « tableaux mouvants dans le genre de celui de Piere à Paris », données par un nommé Auguste, artiste et mécanicien<sup>167</sup>. On ne sait cependant si tous les artistes mentionnés dans les listes de passeports eurent l'occasion de jouer devant les princes. Le 30 décembre 1812, le gouverneur donne ainsi ordre à une troupe « de quatre individus se disant artistes dramatiques » qui s'était présentée la veille de quitter la ville, sans que l'on connaisse la raison précise de cette décision<sup>168</sup>. Un cas similaire s'était déjà semblé-t-il produit quelques années auparavant lorsque le préfet de Loir-et-Cher, Corbigny, fit venir un ventriloque au château : muni de papiers en règle, ce dernier aurait pourtant été renvoyé comme suspect, bien que les princes aient manifesté le désir de l'entendre à nouveau<sup>169</sup>.

Les expériences de physique sont par ailleurs l'une des distractions favorites des princes, singulièrement du prince Antoine. Les listes de passeports conservent la trace de l'arrivée à Valençay, dès le 5 mars 1809, de Louis-Nicolas-François Cotte-Connus, qualifié de « physicien » résidant habituellement à Paris<sup>170</sup>. Louis-Gabriel Mahyer, physicien originaire de Paris, se

<sup>162</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543, mouvement des étrangers et voyageurs à Valençay entre le 10 et le 26 février 1809.

<sup>163</sup> *Ibid.* (5-12 mars 1809).

<sup>164</sup> *Ibid.*, rapport du préfet de l'Indre (14 mars 1809) : « Le sieur Conus, escamoteur habile, y est venu de Blois et a donné au château deux représentations dont les princes ont été contents ».

<sup>165</sup> *Ibid.*, 10-15 septembre 1809 ; *ibid.*, dossier « Duval dit Mark Hank ». La troupe comprend d'après la liste des passeports visés : Jean-Baptiste, Pierre et Joséphant Robba, Mme Robba née Morin, artistes ambulants ; Marc Duval, artificier ambulante, et le musicien Joseph Silvain, de Bordeaux.

<sup>166</sup> *Ibid.*, mouvement des étrangers et voyageurs à Valençay entre le 25 juillet et le 1<sup>er</sup> août 1810.

<sup>167</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514, rapport de Reiset (5 août 1812).

<sup>168</sup> *Ibid.*, rapport de Reiset (30 décembre 1812). S'agit-il de la troupe évoquée en août 1813 par le préfet (voir note 100) ?

<sup>169</sup> G. Vauthier, *art. cit.*, p. 104.

<sup>170</sup> Voir note 164. Louis Cotte-Connus, né à Paris le 10 juin 1754 et fils d'André Cotte-Connus, physicien, meurt le 1<sup>er</sup> janvier 1830 à Argy (Indre) où il était officier de santé, demeurant rue de la Baratrie (Arch. dép. Indre, 3 E 007/13).

présente à son tour à Valençay le 21 janvier 1812<sup>171</sup>, et l'on peut supposer qu'il exécuta lui aussi quelques démonstrations au château. En mars 1812, le préfet relate que le prince Antoine

s'occupe d'expériences physiques avec la machine électrique et celle pneumatique. Il en a fait pendant quelques jours un certain nombre en présence des deux princes ses neveux et des officiers de la maison, et il a annoncé qu'il en réserverait quelques-unes pour l'époque du premier voyage que je ferai à Valençay pour m'en rendre témoin<sup>172</sup>.

Peu à peu, les princes constituent un véritable cabinet de physique et de chimie, et s'attachent en 1812 les services du sieur Jean Micq, professeur de physique installé à Blois, pour en assurer l'entretien<sup>173</sup>. Natif de Suisse, Jean Micq, alors âgé de trente-deux ans et père d'un enfant, est établi à Blois depuis cinq ans après avoir fait ses études à l'École centrale de Paris<sup>174</sup>. Initialement venu à Valençay pour y faire quelques expériences devant les princes, il est définitivement engagé par eux avec des émoluments de 3 000 fr. annuels auxquels s'ajoutent quelques indemnités<sup>175</sup>. Sans doute est-ce lui qui officie, le 31 décembre 1812, lors de l'anniversaire du prince Antoine ; quelques expériences étaient en effet prévues au cours de la fête donnée à cette occasion<sup>176</sup>.

## Fêtes et cérémonies

### Les cérémonies impériales

Au cours de leur séjour à Valençay, les princes organisent un certain nombre de cérémonies solennelles en l'honneur de la famille impériale. Les premières dont les archives conservent la trace sont organisées le 1<sup>er</sup> avril 1810 en l'honneur du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. L'année précédente, la fête de la Saint-Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France, le 15 août, tout comme la fête de l'anniversaire du couronnement de l'empereur, le 4 décembre, rendues obligatoires pour les deux premières par un décret du 19 février 1806, avaient été célébrées à Valençay sans que l'on sache même si les princes y assistèrent<sup>177</sup>. En 1810, les princes s'impliquent personnellement dans l'organisation de la fête pour le mariage impérial, comme l'atteste un rapport adressé par l'aide de camp chef d'escadron Moulin à Joseph Fouché, le 29 mars 1810 :

<sup>171</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6519, liste des étrangers et voyageurs arrivés à Valençay entre le 17 et le 26 janvier 1812.

<sup>172</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543, rapport du préfet de l'Indre au conseiller d'État, comte de l'Empire, chargé du 1<sup>er</sup> arrondissement de police générale (31 mars 1812).

<sup>173</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514, rapport de Reiset (2 juillet 1812) ; voir aussi *ibid.*, lettre du médecin Fodéré à M. Pages, juriconsulte à Paris (25 juillet 1812).

<sup>174</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6518.

<sup>175</sup> *Ibid.*, lettre d'Henry Cluis, intendant des princes, au duc de Rovigo (s. d. [1812]).

<sup>176</sup> Voir p. 37.

<sup>177</sup> Arch. comm. Valençay, 4 D 1, minute d'une lettre circulaire du maire de Valençay (8 août 1809) : « Messieurs. Le décret impérial du 19 février 1806, titre 1<sup>er</sup>, ordonne que la fête de Saint-Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France seront célébrées dans toute l'étendue de l'empire le 15 août de chaque année. Les autorités militaires, civiles et judiciaires assisteront au *Te Deum* solennel qui doit être chanté ce jour là. Cette cérémonie religieuse aura lieu à l'issue de la grand messe qui doit commencer à 10 heures. Vous êtes invité à y assister et faire partie du cortège qui se réunira en la chambre du conseil à 9 heures  $\frac{3}{4}$  précises. J'ai l'honneur de vous saluer » ; *ibid.*, minutes de lettres du maire de Valençay au capitaine Cornet, commandant de la force armée, et au juge de paix (1<sup>er</sup> décembre 1808) et minute d'une lettre du maire au préfet de l'Indre (3 décembre 1809) : un rassemblement des autorités locales en la maison commune, suivi d'une cérémonie à l'issue de la grand messe, fut prévu. La préfecture envoya tardivement des instructions complémentaires, que le maire n'eut pas le temps de mettre en œuvre, sur le déroulement de cette cérémonie.

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, d'après le rapport du capitaine de la gendarmerie de l'Indre, que les princes espagnols faisaient, le 25 et le 26 mars, de grands préparatifs pour une fête qu'ils devaient donner aujourd'hui 29, à Valençay, à l'occasion du mariage de Sa Majesté l'Empereur et Roi. Le programme de cette fête annonçait des illuminations, des danses, des distributions de vivres et des aumônes ; on devait chanter un *Te Deum* : la garnison doit avoir 3 fr. par chaque soldat et les sous-officiers 6 fr. Quoique cet avis soit sans doute parvenu à Votre Excellence, j'ai pensé, Monseigneur, devoir vous transmettre, en l'absence du premier inspecteur général, l'information qui lui en est adressée<sup>178</sup>.

Dès le 24 mars, le cocher Pierre Pignon reçoit un passeport du maire de Valençay pour aller à Bourges obtenir de l'archevêque l'autorisation de faire chanter un *Te Deum* le 1<sup>er</sup> avril, à l'issue de la messe à l'église paroissiale<sup>179</sup>. Le 30, l'intendant des princes, d'Amézaga, invite le maire de Valençay à assister à cette solennité :

Ces Princes me chargent, Monsieur, de vous inviter à assister dimanche 1<sup>er</sup> avril prochain, dans l'Église de cette ville et dans la chapelle du château aux messe et *Te Deum* qui y seront chantés à l'effet de remercier la Providence divine du bienfait signalé qu'elle daigne accorder à l'Empire français et même au monde entier, par l'événement mémorable dont il s'agit. – Vous êtes également invité, Monsieur, de la part de LL. AA. RR. au dîner et à toutes les autres solennités qui suivront les cérémonies religieuses.

J'aime à espérer, Monsieur, que vous vous rendrez à cette invitation puisque vous ajouterez par là à l'éclat comme au plaisir que nous nous promettons dans ce beau jour de fête<sup>180</sup>.

L'église de Valençay, dont la couverture venait d'être réparée à la fin de 1809, suite à un rapport du président du conseil de la fabrique le 7 mai 1809 selon lequel elle était « dans un état déplorable » au point qu'il pleuvait dans la nef, dans le chœur « et autres endroits que l'eau mine et dégrade la voûte qui bientôt exigerait des réparations considérables pour la commune » si rien n'était entrepris rapidement, profita probablement dès cette époque des largesses des princes pour les ornements et les objets nécessaires à la célébration du culte, évoquées par le conseil municipal de la ville en 1816<sup>181</sup>. La chapelle du château (ill. 4), que les princes s'occupent à décorer en 1812<sup>182</sup>, était alors sans doute encore dans l'état où l'avait laissé le prince de Bénévent, lui qui dès le 18 thermidor an XI (6 août 1803) avait obtenu du premier consul Bonaparte l'autorisation de « faire exercer le culte catholique dans la chapelle de son domicile, commune de Valençay<sup>183</sup> ». Elle était située dans la tour sud, au bout de la galerie du premier étage<sup>184</sup>. En février 1812, suite à l'ordre donné par Talleyrand d'envoyer à Paris sa bibliothèque et les tableaux « qui sont dans la galerie », laquelle ouvre sur la chapelle, nous apprenons que les princes ont déjà remplacé un grand nombre d'entre eux, « entre autre les heures de Raphaël », par « des tableaux de l'histoire sacrée, de saints et de saintes<sup>185</sup> ». Des tableaux d'histoire sacrée sont encore achetés au bijoutier Petitot par les princes en août 1812, puis en octobre suivant pour la somme de 25 000 fr., afin de remplacer « petit à petit les tableaux que le prince de Bénévent à fait venir à Paris ». Outre Petitot, les princes font

<sup>178</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514. Une lettre adressée par le maire de Valençay au préfet de l'Indre le 27 mars 1810 témoigne également de cet état d'esprit (P. J. n° 9.1).

<sup>179</sup> Arch. comm. Valençay, 3 D 1 et 4 D 1 (21 juin 1810), voir P. J. n° 9.6 et 9.7.

<sup>180</sup> P. J. n° 9.2.

<sup>181</sup> Arch. comm. Valençay, 1 D 6 et 1 D 7, voir P. J. n° 13.1-4.

<sup>182</sup> Selon G. Vauthier, *op. cit.*, p. 107, qui ne cite pas ses sources — probablement des rapports du préfet —, les princes ornent alors la chapelle avec « quantité de tableaux, d'images et d'une multitude de cierges ». Ils auraient reçu en 1810 de Paris un livre « qui a pour tout mérite d'indiquer comment on place un pupitre, des candélabres, le cierge pascal, le missel, etc. ». Sur les réparations et la décoration de la chapelle, et sur les achats des princes, voir notes 27, 28 et 34.

<sup>183</sup> Arch. comm. Valençay, P 3, voir P. J. n° 14.2.

<sup>184</sup> H. Audéon, « La musique au château de Valençay... », *art. cit.*, p. 4, note 7.

<sup>185</sup> Arch. nat. F<sup>7</sup> 6514 (1<sup>er</sup> février 1812).

aménager une galerie afin d'exposer les gravures et tableaux de M. Rolland, marchand d'estampes, arrivé à Valençay le 19 octobre 1812<sup>186</sup>.



Ill. 4. Vue de la « galerie de gravures » (détail), avec la chapelle située au fond, gravure réalisée d'après les dessins d'Isidore Meyer, publiée dans M. de La Villegille, « Valençay », *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, Châteauroux, J.-B. Migné, 1854, p. [270].

Le lendemain de la fête du 1<sup>er</sup> avril 1810, le gouverneur Berthémy rédige un compte rendu circonstancié de son déroulement<sup>187</sup>, tandis que le maire, Boyer, informe le 3 avril le préfet de l'Indre qui n'y avait pas assisté, contrairement à son homologue de Loir-et-Cher<sup>188</sup>. La cérémonie débute à 6 h du matin par une salve d'artillerie, suivie à 8 h d'une parade et de divers exercices des troupes dans l'une des cours du château. À 10 h, une grand'messe chantée en musique à laquelle assistent les princes est célébrée dans l'église de Valençay, suivie d'un *Te Deum* également chanté en musique. L'édifice a été orné d'un « cordon de bougies placées de 36 à 40 centimètres au plus de distance depuis le sanctuaire jusqu'aux grandes portes » et des tentures posées à l'extérieur des croisées y créent une atmosphère imposante et majestueuse. La garnison forme une haie pour accueillir le cortège des personnalités, qui prennent place sur des fauteuils disposés dans le chœur. La messe commence, d'après le maire, « au son d'une musique agréable » et est ponctuée de « divers morceaux de musique [...] exécutés par d'habiles artistes que LL. AA. avoient fait venir de Blois ». Puis le cortège, composé des princes et des

<sup>186</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514 (16 août et 20 octobre 1812).

<sup>187</sup> P. J. n° 9.4.

<sup>188</sup> P. J. n° 9.5 et 9.4. Le préfet demande ce rapport au maire par lettre du 30 mars 1810 (Arch. comm. Valençay, 5 I 1). Louis Chicoilet de Corbigny, qui n'en avait sans doute pas avisé sa hiérarchie, était présent à cette cérémonie tandis que Gilles Prouveur de Pont de Grouard, également convié, avait décliné l'invitation après avoir certainement reçu des ordres en ce sens, comme le montre une mention en marge d'un bulletin du 6 avril 1810 : « celui [le préfet] de l'Indre avait écrit qu'il avait été invité, et s'y rendrait, s'il ne recevait pas d'ordre contraire » (Arch. nat., F<sup>7</sup> 3720, cité par B. Le Clère, *op. cit.*, p. 420, note 18). D'après G. Vauthier, *art. cit.*, note 2, p. 116-117, Prouveur adressa néanmoins deux rapports à Réal dans lesquels il décrit avec force détails la cérémonie : « Entre de nombreux détails, nous citons celui-ci : dans son sermon, l'aumônier — le curé de Valençay — dit que Napoléon a la sagesse de Salomon, la bonté de Henri IV et qu'il surpasse en valeur et en gloire César et Louis XIV. Le château est illuminé ; Prouveur en compte ou fait compter les bougies comme on avait compté pour lui celles de la chapelle. » Le terme de « chapelle » ne concerne peut-être pas ici la chapelle du château mais l'une de celles de l'église paroissiale, elle-même illuminée.



autorités civiles, se rend au château. De nouveau, la garnison forme la haie dans le grand escalier et la galerie du premier étage, tandis que retentissent quelques salves d'artillerie. Une seconde cérémonie religieuse est célébrée dans la chapelle du château, avec une messe durant laquelle « la musique n'a discontinué », suivie d'un autre *Te Deum*.

Après s'être brièvement retirés dans leurs appartements, les princes assistent à 1 h 30 de l'après-midi à des manœuvres de la troupe, en compagnie de quelques notables, tels le préfet de Loir-et-Cher et le receveur général du même département. Les princes distribuent de l'argent à chacun des militaires. Au cours du dîner donné dans un salon à 4 h, ils portent plusieurs toasts en l'honneur des époux. Un banquet, auquel assistent également les personnalités civiles, est donné à 6 h pour les officiers de la maison. Là encore, des toasts sont portés par les princes, qui y assistent. À 8 h, on se rend dans les jardins pour y admirer les illuminations, « quelque peu contrariées » cependant par le mauvais temps : entre 8 000 et 9 000 lampions éclairent le château, le parc et les trois cours. Vient ensuite un feu d'artifice, auquel les princes assistent depuis la « petite galerie<sup>189</sup> ». La population, autorisée à pénétrer dans la seconde cour<sup>190</sup>, découvre alors l'inscription que les princes ont fait placer au-dessus de la porte :

À Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie.  
À son auguste épouse, Marie Louise d'Autriche.  
Les princes d'Espagne Ferdinand, Charles, Antoine.

La journée s'achève à 11 h après un concert « très bien exécuté » auquel les princes assistent dans leurs appartements. Les princes accompagnent la cérémonie de nombreux cadeaux et manifestations de charité : Berthémy se voit ainsi offrir une bague en diamant, tandis que les officiers de la garnison reçoivent chacun une montre à répétition ; ils font habiller à leurs frais seize enfants du village pour leur communion, et le prince Ferdinand constitue une dot de 600 fr. pour la fille « la plus vertueuse et la plus pauvre » du canton.

Les festivités se prolongent en outre dans la ville, également illuminée par ses habitants, où des danses publiques sous la halle puis un bal à la mairie, organisés par l'administration, durent jusque vers 4 heures du matin. La commune avait également invité les princes à allumer, le soir, un feu de joie préparé sur la route de Blois, mais le mauvais temps fit obstacle à l'exécution du projet. Ce ne fut cependant que partie remise, car les princes s'y rendirent le lendemain :

Tous les habitants s'y sont portés en foule. Des danses y ont eu lieu. Un piquet d'infanterie et de cavalerie y avoit été envoyé. Sur les 6 heures le maire et l'adjoint se sont rendus au château pour accompagner LL. AA. qui sont montées en voitures à 7 h 1/2 environ avec M. le gouverneur, M. le préfet de Blois et l'intendant général de leur maison, M. le receveur général du département de Loir-et-Cher et autres. Au moment où LL. AA. ont mis pied à terre, le maire et l'adjoint ont présenté des torches ; en un instant le feu s'est élevé. Les princes ont ajouté au plaisir des habitants en souriant à leurs efforts. Des cris de « Vive l'empereur, vive l'impératrice » se sont multipliés de toute part ; ceux de « Vive LL. AA. les princes d'Espagne » ont été répétés à l'instant où ils sont montés en voiture pour se rendre au château<sup>191</sup>.

Fastueuse et minutieusement préparée par les princes, cette cérémonie témoigne de la volonté de ces derniers de marquer leur fidélité au pouvoir impérial et de la faire connaître au plus grand nombre. Le prince Ferdinand avait ainsi confié à Berthémy son désir de voir le

<sup>189</sup> Aujourd'hui la galerie d'Estampes, au premier étage de l'aile Renaissance.

<sup>190</sup> L'avant-cour d'honneur.

<sup>191</sup> P. J. n° 9.5.

compte rendu de la fête publié dans le *Moniteur*<sup>192</sup>. Ce ne fut pas le cas dans un premier temps, ce dont le prince Ferdinand semble avoir conçu une légère amertume<sup>193</sup> ; la relation parut en définitive dans le numéro 116 daté du 26 avril 1810<sup>194</sup>.

Sans doute encouragés par cette réussite, les princes entreprennent d'organiser au mois d'août suivant des cérémonies similaires pour la célébration des fêtes respectives de l'empereur, le 15 août, et de l'impératrice, le 25 août<sup>195</sup>. Là encore, les rapports du préfet de l'Indre et du gouverneur soulignent l'implication des princes dans l'organisation des cérémonies<sup>196</sup>. L'arrivée à Valençay d'un directeur de spectacles parisien, Henri Dupont, s'inscrit peut-être également dans le cadre de ces préparatifs<sup>197</sup>. Le gouverneur Berthémy, qui règle les détails de la première cérémonie avec d'Amezaga, premier écuyer des princes, en profite pour faire venir deux pièces d'artillerie, officiellement destinées à la fête mais qui pourraient lui servir « en d'autres circonstances, s'il pouvoit en avoir besoin », si l'on en croit une réflexion sibylline du préfet de l'Indre<sup>198</sup>. Le déroulé de la cérémonie de la fête de l'empereur rappelle fortement celui de la fête donnée pour son mariage<sup>199</sup>. Le préfet de l'Indre est, de nouveau, absent de la cérémonie. Dans l'après-midi, la garnison exécute des manœuvres puis, suivant le souhait des princes, un « simulacre de la petite guerre ». Le banquet des officiers de la maison est cette fois suivi d'une promenade en voiture, puis d'un spectacle donné dans la seconde cour du château, c'est-à-dire l'avant-cour d'honneur (ill. 5). Les princes y assistent depuis la galerie du premier étage de l'aile nord-ouest<sup>200</sup> :

A 6 h. LL. AA. se sont rendus dans la petite galerie où toutes les personnes invitées les attendoient. On laissa pénétrer dans la seconde cour les personnes les plus marquantes de la province qui trouvèrent place autour d'un cirque où eut lieu des exercices faits par des écuyers. Un cerf se fit surtout remarquer par sa docilité et sa dextérité à exécuter ce qui lui étoit demandé.

Ensuite eut lieu une pantomime et le simulacre du passage du pont d'Arcole, aux cris de « Vive l'Empereur » répétés avec enthousiasme par le peuple<sup>201</sup>.

Ce numéro d'un cerf exécutant des tours, peu ordinaire, fut certainement réalisé avec un animal provenant de Valençay. Un courrier du préfet de police au conseiller d'État chargé du 1<sup>er</sup> arrondissement de police générale faisait en effet état, le 12 juillet 1809, de la délivrance d'un passeport au sieur Dominique Lonati, écuyer natif de Milan, attaché au Cirque olympique des sieurs Franconi, autorisé à se rendre à Valençay pour en ramener un cerf que le prince de Bénévent avait autorisé les Franconi à faire prendre dans son parc<sup>202</sup>. D'après le maire de

<sup>192</sup> « Hier soir au salon, le Prince Ferdinand m'aborda et m'exprima hautement combien il désirait que le *Moniteur* fit mention de la fête qu'il avait célébré avec sa famille pour le mariage solennel de S. M. L'Empereur, afin de prouver à la France entière et à l'Europe combien était grand l'attachement qu'il avait voué à la personne de Sa Majesté » (BnF, ms. fr. 6596, fol. 61, copie conforme d'une lettre de Berthémy au duc d'Otrante du 4 avril 1810).

<sup>193</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6516, rapport de Berthémy du 25 avril 1810 : « [...] je dois aussi vous prévenir, Monseigneur, que Son Altesse était persuadée que le *Moniteur* ferait mention de la fête que les princes ont fait célébrer pour le mariage de S. M. l'Empereur et Roi ».

<sup>194</sup> Arch. nat., AF IV 1680. Le texte paru dans le *Moniteur* est similaire à celui du rapport, édité en P. J. n° 9.4.

<sup>195</sup> Dans l'intervalle, le 22 avril 1810, avait eu lieu la fête dite des « Mariés de l'Empereur », en référence au décret du 25 mars 1810 par lequel Napoléon dote à l'occasion de son mariage 6 000 militaires en retraite. Si le maire de Valençay sollicite à cette occasion le gouverneur du château, qu'il prie d'ordonner à la troupe les dispositions qu'il jugera convenable « pour que cette cérémonie reçoive tout l'appareil qui nous est prescrit », il ne semble pas que les princes d'Espagne y aient joué un rôle (Arch. comm. Valençay, 4 D 1, 19 avril 1810).

<sup>196</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543, rapport du préfet de l'Indre (3 août 1810) ; F<sup>7</sup> 6516, rapport de Berthémy (5 août 1810).

<sup>197</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543, mouvement des étrangers et voyageurs à Valençay entre le 3 et le 8 juillet 1810.

<sup>198</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543, rapport du préfet de l'Indre (3 août 1810).

<sup>199</sup> P. J. n° 10.2.

<sup>200</sup> La galerie d'Estampes.

<sup>201</sup> P. J. n° 10.2.

<sup>202</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543.

Valençay, invité par le conseiller de préfecture à faire surveiller ledit Lonati, ce dernier arriva à Valençay le 31 juin [sic] pour en repartir dès le 1<sup>er</sup> juillet<sup>203</sup>. On peut supposer que c'est ce même Cirque Franconi qui intervint lors de la fête de l'empereur<sup>204</sup>. Comme lors de la précédente cérémonie, un feu d'artifice, des illuminations — une étoile de la Légion d'honneur avait été placée sur le point culminant du château — et un concert dans les appartements des princes, au cours duquel fut peut-être exécuté le *Chœur de guerriers* de J.-B. Métoyen<sup>205</sup>, terminent la fête.



Ill. 5. 4a vista de la casa de campo de Valençay, par Felipe Cardano, 1<sup>er</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle – Gravure sur papier (collection Château de Valençay). Un cirque fut installé sur cette pelouse (aujourd'hui le jardin français) lors de la fête de l'empereur, le 15 août 1810.

La fête de l'impératrice Marie-Louise, célébrée dix jours plus tard, suit un cérémonial comparable quoiqu'un peu moins étoffé — les princes ne se rendent pas à l'église paroissiale, se contentant d'une messe « en musique » dans la chapelle du château, suivie de manœuvres et d'un dîner en musique<sup>206</sup>. En fin d'après-midi, les princes se rendent « au spectacle », sans doute toujours installé, depuis mai, dans l'orangerie, où sont représentés *Aline, reine de Golconde* puis *Le Nouveau Don Quichotte*<sup>207</sup>. Une fois encore, les signes d'allégeance des princes espagnols au pouvoir impérial sont abondants, qu'il s'agisse des toasts portés au cours des banquets ou de l'inscription placée au-dessus de la porte d'entrée du château, sous les armes réunies de France, d'Autriche et d'Espagne : « Leur union fait notre force ». Le préfet de l'Indre figure cette fois au premier rang des autorités.

<sup>203</sup> P. J. n° 10.1.

<sup>204</sup> La liste des passeports délivrés pour Valençay n'est pas conservée pour cette date. L'identité des artistes présents ne peut donc pas être indubitablement établie.

<sup>205</sup> Voir p. 28. A moins qu'il n'ait été exécuté à l'église de Valençay à l'issue de la grand-messe et du *Te Deum* chantés en musique, suivis de l'exposition du Saint-Sacrement et des prières pour l'empereur, ou encore à l'issue de la messe célébrée dans la chapelle du château, « terminée par des prières pour la conservation de S. M. I. et R. » (P. J. n° 10.2).

<sup>206</sup> P. J. n° 11.

<sup>207</sup> Voir p. 22.

La dernière grande cérémonie organisée par les princes en l'honneur des membres de la famille impériale semble avoir été la fête donnée le 9 juin 1811 en l'honneur de la naissance du roi de Rome, dont la relation, rédigée cette fois par leur intendant général, Henry Cluis, témoigne d'un déroulement similaire<sup>208</sup>. La veille de la fête est célébré le mariage d'une jeune fille pauvre, dotée par les princes. Le jour dit, salves d'artillerie et manœuvres de la troupe se succèdent dans la cour de l'orangerie, puis l'assistance se rend à la messe à l'église paroissiale, où l'on chante ensuite le *Te Deum*. Après le banquet, des danses sont organisées pour la population dans les cours du château, et l'on procède également à des distributions de vivres aux indigents. Au retour de la promenade, les princes sont invités par les autorités de la commune à allumer un feu de joie préparé au bord de la route, avant les traditionnels feux d'artifice et illuminations. Le maire s'était ainsi adressé au prince Ferdinand, le 7 juin :

Monseigneur, la commune seroit trop flatée si, souriant aux faibles efforts de son allégresse, il plaisoit à Votre Altesse, au retour de sa promenade, allumer le feu de joye qui aura lieu en la fête du 9 courant<sup>209</sup>.

La fréquence de ce type de cérémonie semble par la suite se réduire fortement, conséquence peut-être de la prolongation de la détention des princes et de l'évolution de leurs relations avec le pouvoir impérial, ou bien d'une diminution de leurs dépenses ou de leurs moyens financiers<sup>210</sup>. La fête de l'impératrice fut peut-être célébrée en 1811, mais ce n'est pas certain<sup>211</sup>. À partir de 1812, alors que les registres des délibérations du conseil municipal commencent à inscrire à leur budget une somme destinée aux fêtes publiques de la commune<sup>212</sup>, les célébrations sont réduites au strict minimum, sans même que la participation des princes soit clairement établie. Reiset, qui succède à Berthémy en tant que gouverneur du château, rapporte ainsi pour l'année 1812 :

On a aucunement fêté la fête de Sa Majesté Impériale. J'ai passé la garnison en revue qui fut ensuite au *Te Deum* qui se chantait dans la paroisse, je me suis procuré un peu de poudre pour annoncer la fête la veille et hier matin par quelque coups de canon (ce sont deux petites pièces d'environns une livre de balle appartenant à S. A. le prince de Bénévent)<sup>213</sup>.

L'année suivante, Reiset se contente de passer la garnison en revue, de la faire défiler puis mener à l'église afin d'assister au *Te Deum* chanté<sup>214</sup>.

## Les fêtes familiales

À partir de 1812, les rapports du gouverneur du château mentionnent davantage les fêtes familiales célébrées par les princes espagnols que celles impériales. On peut cependant

<sup>208</sup> P. J. n° 12.4.

<sup>209</sup> P. J. n° 12.3. Voir aussi l'arrêté du maire du 7 juin, P. J. n° 12.2. Dès le 21 mars, jour de l'annonce de la nouvelle de l'accouchement de l'impératrice, la commune avait fait sonner les cloches et tirer sept coups de coulevrine, tandis que le public attendait avec impatience, d'après le maire, « le moment de pouvoir se livrer aux élans de son cœur, et de faire retentir ses chants d'allégresse » (P. J. n° 12.1).

<sup>210</sup> Voir notes 125 et 152. Le 12 mai 1811, le préfet de l'Indre écrit à Réal que la « somme que faisait payer le gouvernement aux princes » a été réduite et que « ceux-ci ont, par suite, réduit de moitié toutes les pensions qu'ils faisaient à ceux des personnes de leur maison qui ont été éloignées de Valençay » (Arch. nat., F<sup>7</sup> 3543).

<sup>211</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514 (s. d.), brouillon d'une relation de la fête de l'impératrice, établi en surchargeant et en raturant le compte rendu de la fête du 25 août 1810. Aucune autre mention de la tenue de la fête de l'impératrice après 1810 n'a cependant été retrouvée.

<sup>212</sup> Arch. comm. Valençay, 1 D 7. Ces sommes sont de 40 fr. en 1812 et 1813 et de 60 fr. en 1814. Sur ces fêtes en dehors de la période de résidence des princes d'Espagne, voir *Les Cahiers de Valençay*, n° 8, à paraître.

<sup>213</sup> Arch. nat., F<sup>7</sup> 6514 (16 août 1812).

<sup>214</sup> *Ibid.* (21 août 1813).

supposer qu'elles furent aussi célébrées avant cette date<sup>215</sup>. Les fêtes patronales et les anniversaires des princes donnent lieu à des célébrations d'ampleur variable qui se succèdent au fil de l'année. La fête patronale de l'infant Ferdinand a lieu le 30 mai. En 1812, « on a tiré un feu d'artifice dans l'avant cour du château et des ménétriers y ont fait danser le peuple<sup>216</sup> » ; le prince fait à cette occasion des dons à l'ensemble de sa Maison, ainsi que l'écrit le gouverneur, Reiset : « Monsieur l'Intendant a eu une boîte garnie du chiffre du prince, Monsieur le trésorier une en écaille blonde, et moi un jeu de domino en émail garni de perles<sup>217</sup> ». La fête du prince Antoine est célébrée le 13 juin<sup>218</sup>. En 1813, le préfet est convié à assister aux festivités données lors des fêtes patronales des deux princes<sup>219</sup>. Suit l'anniversaire du prince Ferdinand, le 14 octobre. En 1813, les personnes présentes au château vont le complimenter le matin, puis assistent le soir à un cercle et à un concert dans le grand salon<sup>220</sup>. La fête patronale du prince Charles, le 4 novembre, donne lieu en 1812 à un feu d'artifice et à un concert ; comme elle tombe le lendemain d'un conseil de recrutement, les membres de ce conseil sont conviés à dîner<sup>221</sup>. L'année s'achève avec l'anniversaire du prince Antoine, le 31 décembre. En 1812, la veille de cet anniversaire, un feu d'artifice est tiré dans la soirée, puis le jour dit ont lieu une visite de cérémonie, un concert et des « expériences de physique ». Le lendemain, jour de la nouvelle année, on tient cercle dans le grand salon sans que, semble-t-il, davantage de réjouissances soient organisées<sup>222</sup>.

\* \* \*

Les sources liées à l'histoire du château de Valençay constituent un ensemble remarquable et important pour la connaissance de la vie qu'y menèrent les princes d'Espagne durant leur captivité. Elles renseignent plus largement sur l'organisation des spectacles pendant le Premier Empire et révèlent l'existence et l'activité de nombreux musiciens et artistes, dont plusieurs étaient jusqu'alors inconnus. Elles permettent de mieux saisir le cadre général et local dans lequel s'exercent ces activités, encore souvent mal connues notamment pour ce qui relève du théâtre, et fournissent également des données inédites relatives à des musiciens célèbres, dont Bochsa, Métoyen et Castro.

Entraînés dans un premier temps par leurs hôtes à se divertir, les princes d'Espagne découvrent à Valençay, pour la première fois semble-t-il, le théâtre et l'opéra. Leur séjour voit se réaliser la construction de deux théâtres, édifiés provisoirement dans l'actuelle salle Jacques d'Estampes puis, en 1810, dans celle de l'orangerie du château. Si les princes cherchent à financer eux-mêmes leurs divertissements, par l'achat de pianos ou l'engagement d'artistes, le caractère public et tragique de leur position de prisonniers, de même que le renvoi de plusieurs membres de leur suite et la diminution de leurs ressources, semblent y mettre un frein sensible

---

<sup>215</sup> Notamment le 30 mai 1810, voir p. 21.

<sup>216</sup> *Ibid.*, rapport de Reiset (31 mai 1812).

<sup>217</sup> *Ibid.*

<sup>218</sup> *Ibid.*

<sup>219</sup> *Ibid.*, rapport de Reiset (24 mai 1813).

<sup>220</sup> *Ibid.*, rapport de Reiset (16 octobre 1813). Ce concert marque le début d'une série, voir p. 8.

<sup>221</sup> *Ibid.*, rapport de Reiset (3 novembre 1812).

<sup>222</sup> *Ibid.*, rapport de Reiset (30 décembre 1812).

dès le printemps 1809 et, surtout, en décembre 1810. Par la suite et jusqu'à la fin de leur séjour, les divertissements seront davantage centrés et limités aux fêtes et cérémonies de la famille impériale, puis de leurs propres personnes à compter de 1812, avec toutefois une reprise de concerts réguliers en octobre 1813. La fin du séjour laisse le château dans un état déplorable<sup>223</sup>. 1815, année durant laquelle fut rédigé l'inventaire du mobilier qui donne tant d'indications sur les décors des théâtres provisoires du château, fut particulière dans l'histoire du domaine, presque une « année blanche » puisque les biens de Talleyrand furent alors placés sous séquestre. Il faudra attendre 1816 pour que le prince de Bénévent et sa nièce, la duchesse de Dino, commencent progressivement à y séjourner régulièrement et à redonner vie au château en engageant d'importants travaux, dont la construction de l'actuel théâtre en 1819-1820<sup>224</sup>.

---

<sup>223</sup> Ce que Talleyrand écrit à la duchesse de Dino, le 17 mars 1814 : « Valençay est libre de tous les princes d'Espagne depuis dimanche après la messe. Le château est dans un état déplorable. » (*Talleyrand intime, d'après sa correspondance inédite avec la duchesse de Courlande. La Restauration en 1814*, Paris, Ernest Kolb, [1891], p. 162-163).

<sup>224</sup> Voir, pour la période 1816-1898, *Les Cahiers de Valençay*, n° 8, à paraître. Sur la construction de l'actuel théâtre, voir H. Audéon et A. Gérardot, « La construction du théâtre... », *art. cit.*

## Les Cahiers de Valençay

- 01 *La salle des Trésors du château de Valençay : histoire de la collection des effets personnels de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord. — Anne GÉRARDOT (2019).*
- 02 *La musique au château de Valençay sous le Premier Empire. — Hervé AUDEON (2019).*
- 03 *L'exil des chefs-d'œuvre du Louvre : le dépôt d'œuvres d'art au château de Valençay durant la Seconde Guerre mondiale. — Manon BEULAY (2019).*
- 04 *Les Estampes, seigneurs de Valençay, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. — Anne GÉRARDOT (2019).*
- 05 *Léonard, Machiavel et Talleyrand : un portrait de Nicolas Machiavel par Léonard de Vinci au château de Valençay ? — Anne GÉRARDOT (2019).*
- 06 *Fêtes et spectacles à Valençay au temps des princes d'Espagne (1808-1815) — Hervé AUDEON et Anne GÉRARDOT (2020).*
- 07 *La construction du théâtre du château de Valençay (1819-1820) : de l'édification à 1829 — Hervé AUDEON et Anne GÉRARDOT (2020).*
- 08 *Théâtre et musique au château de Valençay (1816-1898) — Hervé AUDEON et Anne GÉRARDOT (à paraître).*
- 09 *Les horloges du château de Valençay — Jérôme DESCOUX (2020).*
- 10 *La vente du château de Valençay à John Law (1719-1722) — Patrick DE VILLEPIN (2020)*

*Tous les numéros des Cahiers de Valençay peuvent être gratuitement téléchargés  
sur le site du château de Valençay  
[www.chateau-valencay.fr](http://www.chateau-valencay.fr)*

Les Cahiers de Valençay sont une publication  
du Syndicat mixte du château de Valençay  
Président : Claude Doucet  
2, rue de Blois  
36600 Valençay

Directrice de publication : Sylvie Giroux  
Directrice de collection : Anne Gérardot

Dépôt légal : septembre 2020  
Réédition : décembre 2021

ISSN : 2727-0297 (en ligne) / 2740-1952 (imprimé)

Publié avec le soutien de l'Association des Amis de Talleyrand

Document imprimé avec le soutien du Crédit Agricole / Imp. CRCO 391 007 457 RCS Limoges



